

N° 74

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1978-1979

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1978.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1979, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur,
Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES

(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 43

Défense.

EXPOSE D'ENSEMBLE — DEPENSES EN CAPITAL

Rapporteur spécial : M. Jean FRANCOU.

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Geoffroy de Montalembert, Paul Ribeyre, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, vice-présidents ; Joseph Raybaud, Modeste Legouez, Paul Jargot, Yves Durand, secrétaires ; Maurice Blin, rapporteur général ; Charles Alliès, René Ballayer, Roland Boscardy-Monsservin, Jean Chamant, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Marcel Debarge, Henri Duffaut, Marcel Fortier, André Fossat, Jean-Pierre Fourcade, Jean Franco, Henri Goetschy, Gustave Héon, Marc Jacquet, René Jager, Tony Larue, Anicet Le Pors, Georges Lombard, Raymond Marcellin, Josy Moynet, Gaston Pams, Louis Perrein, Christian Poncelet, Robert Schmitt, Camille Vallin.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (6^e législ.) : 560 et annexes, 570 (annexe 53), 573 (tome I) et in-8° 79.

Sénat 73 : 1978-1979.

Loi de finances. — Armée de l'air. Armée de terre. Défense. Gendarmerie. Marine.

SOMMAIRE

	Pages
Préambule	3
PREMIERE PARTIE. — Exposé d'ensemble sur les crédits militaires	9
DEUXIEME PARTIE. — Les dépenses en capital	15
CHAPITRE PREMIER. — Section commune	19
CHAPITRE II. — Section Air	26
CHAPITRE III. — Section Forces terrestres	32
CHAPITRE IV. — Section Marine	38
CHAPITRE V. — Section Gendarmerie	43
Conclusion	45
Dispositions spéciales	49
Annexe n° 1. — Répartition et évolution des crédits de la section commune.	51
Annexe n° 2. — Répartition et évolution des crédits de la section Air	53
Annexe n° 3. — Répartition et évolution des crédits de la section Forces terrestres	54
Annexe n° 4. — Répartition et évolution des crédits de la section Marine ..	55
Annexe n° 5. — Répartition et évolution des crédits de la section Gendarmerie	56
Annexe n° 6. — Charges de la défense pour les pays de la C.E.E. et les U.S.A.	57
Annexe n° 7. — Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement par types de matériels de l'Armée de l'Air	58
Annexe n° 8. — Réalisation des commandes de navires	59

PREAMBULE

Mesdames, Messieurs,

Au moment où nous examinons le projet de budget de la Défense pour 1979, nous nous approchons du milieu de l'exécution de la loi de programmation militaire votée par le parlement en juin 1976 et à la veille d'évaluer, l'année prochaine, son degré d'exécution et les modifications qu'on devra lui apporter.

A ce stade il n'est pas inutile de réfléchir aux bases qui ont servi de support et d'argument à cette loi pour vérifier si elles ne sont pas dépassées et si elles soutiennent toujours l'effort demandé au pays.

Et d'abord : la politique de défense a-t-elle changé ?

Doit-on, en fonction de nouvelles données et de nouvelles possibilités, l'infléchir ?

La crédibilité de notre armement nucléaire ne passe-t-elle pas aussi par la diversification de notre effort dans les autres armes ? Par une meilleure coopération avec nos alliés ? Par un effort nouveau sur la défense civile ?

∴

L'examen du projet de budget de la Défense pour 1979 — qui, dans une conjoncture économique difficile, traduit les engagements de la loi de programmation militaire — permet de constater avec satisfaction que les principes ayant présidé à l'élaboration de la politique nationale de défense, tels qu'ils ont été fixés notamment dans le *Livre blanc sur la défense* publié en février 1972 ou dans la loi de programmation militaire, continuent à inspirer l'action du gouvernement.

La question se pose toutefois de savoir si, en raison de contraintes diverses, des adaptations ne sont pas rendues nécessaires et s'il n'y a pas lieu d'introduire une certaine flexibilité qui ne devrait pas compromettre les chances de réalisation du programme. On est dès lors conduit à se demander à quelles conditions pourra se maintenir la crédibilité de la défense française.

I. — La permanence de la politique de défense de la France.

La conception de la défense française repose sur un certain nombre de concepts précisés, avec quelle hauteur de vue, par le Président de la République dans une allocution prononcée le 1^{er} juin 1976 à l'Institut des hautes études de Défense nationale.

Sans doute, le problème de la défense de notre pays doit être traité :

— en tenant le plus grand compte de deux vérités historiques essentielles, à savoir la *France puissance autonome*, la *France puissance militaire* ;

— en s'efforçant d'avoir une perception exacte des réalités contemporaines dans un monde surarmé dans l'hypothèse d'un conflit Est-Ouest et à la recherche d'un équilibre Nord-Sud.

En raison de ces éléments, la France, tirant parti de sa position internationale, spécifique à bien des égards, a choisi de pratiquer une politique d'ouverture et de dialogue et de contribuer à la recherche et à la définition d'un nouvel ordre économique plus juste et plus stable. Ceci suppose que notre pays se donne les moyens de faire face à l'insécurité diffuse d'un monde plus diversifié.

C'est dire que, s'agissant de la défense, il ne saurait y avoir d'impasse et parce qu'il ne faut exclure aucune situation d'insécurité pour la France à laquelle il ne serait pas possible de répondre, il convient de rejeter l'idée combien fausse du « tout ou rien », le recours à une variété de moyens devant permettre de renforcer la crédibilité de la dissuasion.

Au reste, dans l'hypothèse d'un conflit, en raison de la rapidité des communications, l'espace français serait, dès le départ, dans l'espace de la bataille qui serait générale : aussi « tous les modes de vie et tous les comportements seraient en vérité des modes de vie et des comportements de bataille ».

Enfin, considérant que la sécurité nécessite un engagement populaire et que la défense ne peut être comprise comme une fonction particulière ou même professionnelle, à l'armée de métier doit être préféré le maintien de la conscription.

Tels sont les éléments qui, fondant la conception de la défense française, ont inspiré la loi de programmation militaire pour les années 1977-1982. Tel est le concept de défense approuvé par la représentation nationale ; s'il ne saurait être, dans l'état actuel, remis en cause, il apparaît toutefois que des adaptations sont rendues nécessaires par des contraintes diverses.

II. — L'infléchissement éventuel de la politique de défense.

Peut-être convient-il de se demander si une évolution, sur le plan non pas de la conception elle-même de la défense, mais de la politique mise en œuvre pour la réaliser, ne risque pas d'être observée pour des raisons à la fois stratégiques et financières.

La mission essentiellement impartie à la défense nationale consiste certes à garantir la sécurité et la liberté du pays, à partir de la dissuasion nucléaire. Cependant, la politique française de défense repose aussi sur l'idée fondamentale de solidarité internationale que traduisent les alliances conclues par la France et sa position dans le cadre européen.

S'il est vrai qu'une indépendance militaire absolue doit être conservée, cette indépendance n'a de valeur réelle que si elle se manifeste dans une interdépendance fondée sur la coopération de nos forces avec celles de nos partenaires européens et de nos alliés. C'est M. Chirac, alors Premier Ministre, qui, le 20 mai 1976 rappelait que « la France se sent solidaire des nations avec lesquelles elle a engagé la construction d'un ensemble en Europe », confirmant par là ce qu'il avait dit à Mailly un an plus tôt : « Nous ne pouvons nous contenter de "sanctuariser" notre propre territoire et il nous faut regarder au-delà de nos frontières. » Vérité d'évidence qu'on relève déjà dans le *Livre blanc sur la défense nationale*, publié en 1972 alors que M. Michel Debré était ministre de la Défense nationale : « Il nous faut participer à la sécurité en Europe et autour de l'Europe. Il serait illusoire de prétendre assurer la sécurité de notre territoire sans nous intéresser aux réalités qui l'environnent. Nous sommes nécessairement partie à la situation continentale comme à la situation maritime. »

Au demeurant, pour rendre plus efficace notre politique de coopération avec le tiers monde, il est indispensable que la France se dote des moyens qui lui permettront de faire face à l'insécurité et d'aider à apaiser des conflits naissants dans ces pays.

Il résulte de ces diverses orientations qu'à un niveau satisfaisant de l'armement nucléaire, doit correspondre un niveau également satisfaisant des armes classiques ; sans doute s'agit-il là d'un des objectifs de la loi de programmation militaire 1977-1982, mais il importe de bien le souligner pour parvenir à une pondération harmonieuse des forces nucléaires, conventionnelles et d'intervention extérieure.

Ainsi l'effort accru, constant dans sa progression, impartie pour assurer la défense du pays doit-il être poursuivi ; on peut craindre

toutefois qu'il ne trouve sa limite dans des contraintes financières aggravées par les difficultés économiques mondiales et nationales.

En 1982, il est prévu de consacrer 20 % du budget de l'Etat, dans sa structure actuelle, aux dépenses militaires, soit 3,6 % du P.N.B. En fait, toutes choses égales par ailleurs, il s'agirait d'atteindre un niveau de dépenses militaires compatible avec les objectifs de développement économique, d'équipements publics et de progrès social.

Sans doute, une politique réaliste de défense ne peut-elle faire abstraction de la dimension économique et, comme le soulignait, en mai 1977, M. Robert Boulin, alors ministre délégué à l'Economie et aux Finances, la difficulté consiste à trouver le point d'équilibre entre le poids global du coût de la défense — dont la réduction n'est pas sans risque — et le développement économique qui conditionne largement l'ampleur des moyens susceptibles d'être consacrés à la défense.

C'est dire que compte tenu de son importance, le budget militaire ne peut être étranger à la régulation de l'économie ; mais un pays soucieux de son indépendance doit maintenir un effort régulier en faveur de sa défense. C'est le choix qui a conduit à admettre le caractère progressif des dépenses militaires. Encore faut-il souligner que celui-ci ne pourrait être maintenu longtemps s'il devait, dans un ensemble budgétaire qui aurait été fortement perturbé par suite de difficultés conjoncturelles, aggraver de son poids croissant, de dangereux déséquilibres.

∴

A la croisée de ces considérations stratégiques et financières se situe l'important problème des études, des essais et des applications des recherches militaires dont les charges sont particulièrement lourdes.

Il faut certes que les études puissent offrir le maximum de retombées économiques, soit en matière d'équilibre de paiements extérieurs grâce au développement d'une politique d'exportation garantissant des séries de production et assurant la régulation des rythmes de fabrication, soit en matière d'applications civiles, ce qui implique un décloisonnement entre industries civiles et industries d'armement.

Mais il apparaît expédient également que se développe dans ce domaine la coopération industrielle avec nos partenaires dans le cadre européen. Sans doute, devra-t-on au préalable vaincre des réticences, compte tenu de l'orientation de certains de nos alliés, tels la Grande-Bretagne ou l'Allemagne fédérale davantage tournés vers les Etats-Unis pour des raisons relevant de la politique économique générale, et veiller à ce qu'à la faveur de la standardisation des arme-

ments les industries européennes ne soient réduites à devenir des entreprises sous-traitantes des usines américaines.

Ainsi, dans l'hypothèse où la réalisation de la loi-programme devrait être remise en cause après 1980, en raison de difficultés d'ordre économique, il conviendrait de surmonter les obstacles s'opposant encore à une coopération industrielle réciproquement bénéfique.

III. — Un effort de défense complet.

Aux transformations d'ordre stratégique et financier qui peuvent affecter notre système de défense, il convient d'ajouter un facteur politique : il faut sur ce point être clair et le Président de la République, dans l'allocution susvisée du 1^{er} juin 1976, a été extrêmement net. « Est-ce que des responsables politiques qui n'apparaîtraient pas désireux ou capables de demander à leur population un système de sacrifice cohérent en matière de défense pourraient être considérés comme ayant la volonté authentique de prendre le risque de ces destructions ? Ou bien ne se dirait-on pas plutôt que les raisonnements qui les ont conduits à ne pas engager un *effort de défense complet* seraient encore plus persuasifs dans l'hypothèse où ils auraient à invoquer l'expression suprême de la notion de défense ? »

Ceci signifie que la défense militaire doit être accompagnée ou prolongée par la défense civile.

Or, jusqu'à présent, force est de considérer que cet aspect essentiel de la défense a été pratiquement négligé en France. Pourquoi ? Parce que, compte tenu de contraintes budgétaires, la force nucléaire stratégique a été financée en priorité comme c'est normal puis, en application de la politique de rejet du « tout ou rien », la gamme des autres moyens de la dissuasion et des armements classiques a, à son tour, bénéficié de crédits.

Une lacune grave dans ce dispositif : la faiblesse des dotations allouées à la défense civile, sous prétexte que notre pays ne pourrait être engagé dans la bataille que pour répondre à une agression.

Une telle conception *a priori* néglige un aspect capital du problème de défense : à savoir que, pour rendre notre force de dissuasion parfaitement crédible, son utilisation dans tous les cas concevables doit être envisagée et à la limite sous menace ; est-il certain que l'éventuel agressé acceptera d'attendre une agression fatale ?

Aussi faut-il mettre l'accent sur la nécessité seulement de résister à toute attaque éventuelle, mais d'abord sur l'impératif de l'organisation civile de défense par l'implantation de corps de défense,

par la protection des populations, notamment contre les rayonnements ionisants, par la constitution de stocks de matières premières stratégiques, par la mise sur pied de services de ravitaillement, de transfusion sanguine...

Est-il besoin de souligner que, contrairement à l'idée, semble-t-il, reçue jusqu'ici, non seulement la dissuasion ne saurait exclure la défense civile mais même la défense civile renforce la dissuasion, dans la mesure où elle ferait perdre de leur efficacité et de leur crédibilité aux frappes adverses.

Ou alors faut-il admettre, une fois pour toutes, que notre pays n'a aucune chance de survie à une frappe nucléaire ou aux retombées radioactives résultant de frappes à distance ?

Résister, certes, mais pour survivre.

PREMIERE PARTIE

EXPOSE D'ENSEMBLE SUR LE BUDGET DE LA DEFENSE

Le total des crédits de paiement figurant au projet de budget de la Défense pour 1979 est de 92 240 millions de francs représentant 20,09 % du budget général.

Cette somme et ce pourcentage résultent directement du projet de loi de finances ; ils ne seront cependant pas retenus dans ce rapport ; comme on l'avait déjà fait pour examiner les budgets de 1977 et de 1978, on corrigera les chiffres des documents budgétaires afin d'obtenir des valeurs homogènes avec celles qui figurent dans les documents annexés à la loi de programmation militaire du 19 juin 1976. Une déduction de 15 129 millions de francs sera donc faite dont le détail figure ci-dessous en note (1) ; pour sa plus forte part, cette somme à déduire résulte de l'inscription au budget de la Défense, postérieurement à 1976, des participations aux charges des pensions civiles et militaires qui figuraient antérieurement aux charges communes du Ministère des Finances.

C'est, en définitive, un total de 77 111 millions de francs qui sera retenu comme montant du projet de budget de la Défense pour 1979 en crédits de paiement.

Sur cette base :

- Pour 1979, la part du budget de la Défense dans le budget de l'Etat sera de 16,79 %. Pour 1978, cette part était de 16,99 % dans le budget initial et se trouve ramenée à 16,78 % après la première loi de finances rectificative de juin dernier. Pour 1977, la part du budget de la Défense était de 17,43 % dans le budget initial et de 16,14 % après les importantes modifications intervenues en cours d'année.

- En 1979, le budget de la Défense devrait représenter 3,25 % du produit intérieur brut. Il en représentait : 3 % en 1976, 3,12 %

(1) Cette somme s'établit ainsi, en millions de francs :

Participation de l'Etat aux charges du fonds spécial des ouvriers	1 473 000
Participation aux charges des pensions civiles et militaires	13 616 432
Remboursement au budget des postes et télécommunications des dépenses du service général du centre national d'études des télécommunications.	40 000
Total	15 129 432

en 1977, 3,20 % en 1978. Avec un léger tassement, la tendance à la progression se poursuit en 1979.

• De 1978 à 1979, les crédits de paiement du budget de la Défense augmentent de 9 457 millions de francs, représentant un pourcentage de 13,97 % ; dans le même temps et sur la même base de calcul, les crédits du budget général augmentent de 15,2 % (1). De 1977 à 1978, le pourcentage d'augmentation du budget de la Défense avait été de 15,82 % ou 15,41 % selon qu'on se référerait, pour 1977, aux chiffres du budget initial ou du budget rectifié.

Le tableau qui suit résume l'évolution de la répartition des crédits de paiement par titre. Les calculs ont été faits compte tenu des déductions annoncées au début de ce rapport et destinées à rétablir l'homogénéité du budget et de la programmation.

	1978		1979		Pourcentage de la variation 1978-1979
	Crédits (en milliards)	Pourcentage	Crédits (en milliards)	Pourcentage	
Dépenses ordinaires (titre III)	39,17	57,90	43,77	56,76	+ 11,71
Dépenses en capital (titres V et VI)	28,48	42,10	33,34	43,24	+ 17,08
Total	67,65	100	77,11	100	+ 13,97

Sans doute ne faut-il pas tirer trop minutieusement les conséquences de la répartition entre dépenses ordinaires et dépenses en capital ; les règles de ventilation entre les deux peuvent donner lieu à quelques interprétations, à telle enseigne que, dans le budget de la Défense, le maintien en condition des matériels ne figure pas au même titre pour ceux des forces nucléaires et ceux des forces conventionnelles. Mais, à structure constante, comme c'est le cas pour les années 1978 et 1979, mis à part un léger aménagement dont la prise en compte n'altérerait pas l'évolution, c'est le sens de celle-ci qui est important.

En commentant le budget de 1978, nous avons observé que, pour la première fois depuis longtemps, la part des dépenses ordinaires avait diminué en comparaison de ce qu'elle était l'année précédente ; c'est de nouveau ce qui se produira en 1979 par rapport à 1978.

La répartition des crédits de paiement entre sections budgétaires a évolué comme l'indique le tableau suivant :

(1) Toutefois, si on ajoute au budget initial de 1978 les crédits complémentaires ouverts à ce jour par la loi de finances rectificative, l'accroissement du budget général de 1979 par rapport aux crédits de 1978 serait de 13,93 %.

SECTIONS BUDGETAIRES	1978		1979	
	Crédits (en millions)	Pour- centage	Crédits (en millions)	Pour- centage
Section commune	17 466	25,8	19 465	25,2
Section Air	13 644	20,2	15 782	20,5
Section Forces terrestres ...	18 626	27,5	21 317	27,7
Section Marine	11 298	16,7	13 049	16,9
Section Gendarmerie	6 620	9,8	7 498	9,7
Total	67 654	100	77 111	100

Aucun des pourcentages ci-dessus ne varie de façon spectaculaire entre 1978 et 1979 ; cependant, la tendance, déjà observée l'an dernier, à la diminution de la part des crédits inscrits à la section commune se poursuit.

Quant aux autorisations de programme, leur évolution se présente comme suit (en millions de francs).

SECTIONS BUDGETAIRES	1978		1979	
	Titre III	Titres V et VI	Titre III	Titres V et VI
Section commune	—	9 856	—	11 535
Section Air	1 085	9 320	1 089	11 498
Section Forces terrestres ...	1 172	8 608	1 350	11 197
Section Marine	1 498	5 944	1 820	7 881
Section Gendarmerie	—	690	—	781
Total	3 755	34 418	4 259	42 892

L'évolution des autorisations de programme inscrites au titre III pour l'entretien programmé des matériels est sensible bien que modérée (+ 13,43 %) ; elle est plus faible que la variation analogue pour l'année précédente (+ 15,53 %). Par contre, l'augmentation des autorisations de programme pour les dépenses en capital, bien qu'elle soit en diminution par rapport à la variation analogue pour l'année précédente, qui avait été de + 29,63 %, reste importante puisqu'elle atteint + 24,62 %.

Ainsi, après la stagnation qui avait été observée entre 1976 et 1977 et qui avait soulevé de sérieuses inquiétudes, on constate un net redressement du montant global des autorisations de programme pour les dépenses en capital ; le total ouvert pour les deux années 1978 et 1979 représente, à très peu près, le triple de l'annuité accordée en 1977. En dépit des variations de prix l'accroissement des possibilités d'engagement est important ; il faut s'en féliciter sans perdre de vue que, pour être efficaces, ces ouvertures d'autorisations

de programme impliquent la poursuite de la croissance des crédits de paiement du titre V dans les années à venir.

La loi du 19 juin 1976, approuvant la programmation militaire pour les années 1977-1982, avait tracé une évolution de principe des crédits de paiement globaux du Ministère de la Défense et de leur répartition par section en même temps qu'elle fournissait une ventilation indicative de ces crédits entre dépenses ordinaires et dépenses en capital.

Sur ce dernier point, il était prévu de diminuer progressivement la part faite au titre III en augmentant corrélativement celle du titre V. L'objectif défini pour 1979 est atteint et se trouve même dépassé puisque les parts respectives du titre III et du titre V étaient de 57,1 % et 42,9 % selon la programmation, alors que dans le budget elles sont de 56,8 % et 43,2 %. C'est une évolution dont on se félicite, en se demandant toutefois si son accélération ne sera pas à l'origine d'une gêne sur certaines rubriques du titre III modestement dotées mais dont les insuffisances sont vite ressenties dans la vie courante.

Sur la rigoureuse conformité du volume total des crédits de paiement avec l'évolution de principe définie par la loi de programmation, le jugement est plus difficile à porter.

La loi approuvant la programmation avait prévu une évolution de principe des crédits de paiement globaux du Ministère de la Défense qui devait porter ceux-ci à 76 155 millions de francs en 1979 ; cet objectif est respecté et se trouve même dépassé de 1,25 %.

La loi avait aussi prévu une croissance régulière du budget de la Défense pour qu'il atteigne 20 % du budget de l'Etat en 1982 ; ceci l'aurait ramené au même pourcentage qu'en 1968, qui avait été suivi d'un déclin ayant conduit au pourcentage de 17 % en 1976. Le respect des prévisions de la loi de programmation aurait impliqué pour 1979 un pourcentage de 18,53 % qui n'est pas atteint, de même que n'était pas atteint le pourcentage de 18,04 % qu'il eût fallu obtenir en 1978 ; il semblerait même que, le temps passant, on s'éloigne de l'objectif puisque le pourcentage effectivement atteint en 1979 (16,79 %) est moins proche du but que le pourcentage atteint en 1978 (16,98 %). En réalité l'appréciation est très délicate car les besoins des différents postes n'évoluent pas nécessairement en fonction des mêmes données (1) et le rétablissement d'une structure budgétaire constante nécessiterait des hypothèses et calculs dont les résultats seraient presque à coup sûr contestables.

Quant à la comparaison de la répartition par section budgétaire telle qu'elle figurait dans la programmation et telle qu'elle se présente dans le budget, elle nécessite, pour être convenablement faite,

(1) C'est par exemple le cas pour les charges de la dette publique ou le soutien de l'emploi, d'une part, et les dépenses militaires, d'autre part.

que le budget soit remis dans la même structure que la programmation, notamment par ventilation de certaines provisions et des crédits correspondant aux personnels civils extérieurs qui, dans le budget, sont inscrites à la section commune. Le rapprochement se présente alors comme l'indique le tableau qui suit :

SECTIONS	CREDITS 1979 selon l'évolution de principe prévue par la programmation	CREDITS figurant au projet de budget ventilés selon la structure de la programmation	ECART entre crédits prévus et crédits figurant au budget
	(en millions de francs)		
Section commune	14 795	15 829	+ 1 034
Section Air	16 490	16 188	— 302
Section Terre	24 025	23 879	— 146
Section Marine	13 200	13 597	+ 397
Section Gendarmerie	7 645	7 618	— 27
Total	<u>76 155</u>	<u>77 111</u>	<u>+ 956</u>

On enregistre donc certains écarts entre les prévisions de la programmation et la répartition figurant dans le budget de 1979. Il s'agit de différences relativement modestes en pourcentages, sauf pour la section commune où l'écart, en plus, est de 6,98 %, mais il faut dire aussi que, l'année précédente, les différences étaient à peu près de la même ampleur et se répartissaient de façon sensiblement équivalente entre sections, sauf pour la Gendarmerie où une compensation s'est opérée entre 1978 et 1979. En définitive sur ces deux années, la section Marine et, plus encore, la section commune, où figurent les crédits pour les forces nucléaires, reçoivent un peu plus que prévu ; au contraire, la section Terre, et plus encore la section Air, reçoivent un peu moins que prévu.

En définitive, si le budget de la Défense pour 1979 présente par rapport à celui qui le précède une progression moins nette que celui de 1978 et si la place qu'il occupe dans le budget général est en légère régression, il peut, dans la conjoncture présente et si on l'envisage sous son aspect global, être considéré comme satisfaisant. Il est encore caractérisé par des augmentations d'ensemble sensibles pour les crédits de paiement et importantes pour les autorisations de programme ; il assure une nouvelle amélioration de l'équilibre entre dépenses en capital et dépenses ordinaires prévue par la programmation ; sans qu'il soit possible d'affirmer qu'il est rigoureusement conforme à celle-ci sur le plan quantitatif, on peut cependant assurer qu'il se situe globalement dans la ligne de la progression des ressources consacrées aux dépenses militaires qu'elle avait prévues.

Pour mieux situer ce budget, on s'est efforcé d'établir quelques comparaisons avec les budgets de certains pays étrangers.

Les rapprochements de ce genre sont délicats ; la définition des dépenses de défense peut être plus ou moins extensive : ainsi pour la France, selon que l'on incorpore ou non le montant des dépenses de pensions, le budget de la Défense représente 3,88 % ou 3,75 % du produit intérieur brut ; la forme de l'Etat peut altérer le sens des comparaisons : ainsi, dans les Etats fédéraux, les dépenses de défense se trouvent rapportées à un total dont sont exclues les dépenses qui restent à la charge des Etats membres de la Fédération ; en outre, les périodes couvertes par l'année budgétaire ne sont pas partout les mêmes et les renseignements obtenus, qui se rapportent toujours au passé, peuvent concerner des périodes différentes.

C'est donc avec de sérieuses réserves que sont fournis les renseignements ci-dessous sur la part du budget militaire face à la production intérieure brute qui, pour la plupart, ont été recueillis dans des documents internationaux, et ont simplement valeur indicative :

France	3,25 % (pensions exclues)
	3,88 % (pensions comprises)
Grande-Bretagne ..	4,92 % (pensions comprises)
R.F.A.	3,50 % (pensions comprises)
Italie	2,40 %
Pays-Bas	3,40 % (pensions comprises)
Belgique	3,20 % (pensions comprises)
U.S.A.	5,47 % (y compris pensions et aide militaire à l'étranger)
U.R.S.S.	11 %

Selon les indications qui précèdent, les dépenses faites par la France pour sa défense la situent en assez bonne place face aux nations voisines, mais il semble bien aussi qu'il lui reste un effort à consentir pour être au niveau qu'exige l'armée dont elle entend se doter (1).

(1) On trouvera en annexe n° 6 un tableau indicatif des charges de la défense pour les pays de la C.E.E. et les U.S.A.

DEUXIEME PARTIE

LES DEPENSES EN CAPITAL

Les dépenses en capital sont inscrites aux titres V et VI ; elles s'établissent comme il est indiqué ci-dessous ; la part du titre VI est telle que son influence sur l'ensemble est négligeable.

	AUTORISATIONS de programme		CREDITS de paiement	
	1978	1979	1978	1979
		(en millions de francs)		
Titre V	34 295,2	42 758,7	28 341,2	33 218,5
Titre VI	122,8	133,3	137,8	126,3
Total	34 418	42 892	28 479	33 344,8

La forte progression des autorisations de programme (+24,62 %) est une des caractéristiques, déjà signalée, du budget proposé pour 1979 ; bien que plus modeste, la variation des crédits de paiement (+ 17,08 %) est cependant sérieuse et reste supérieure à l'augmentation des crédits de paiement enregistrée de 1978 à 1979 pour l'ensemble du budget de la Défense (+ 13,97 %).

Compte tenu des hausses économiques restant à couvrir, une partie seulement des autorisations de programme à ouvrir en 1979 pourra servir à des opérations nouvelles ; elle est de 39 198 millions de francs (91,38 % du total) et se trouve légèrement plus élevée que l'année précédente (30 917 millions de francs correspondant à 89,81 % du total des autorisations de programme ouvertes en 1978).

De la même façon, une partie des crédits de paiement à ouvrir en 1979 servira à couvrir les engagements antérieurs et les hausses économiques, le reliquat étant seul utilisable pour les opérations nouvelles ; il atteint 9 093 millions de francs (27,27 % du total) et se trouve sensiblement plus élevé que l'année précédente (7 370 millions de francs correspondant à 25,87 % du total des crédits de paiement ouverts en 1978). Il faut préciser, face à ces résultats globaux,

que la part des crédits de paiement nécessaires pour couvrir les engagements antérieurs et, par conséquent, la part de crédits de paiement disponibles pour les opérations nouvelles varie fortement d'une section budgétaire à l'autre.

Il serait intéressant d'apprécier si les moyens financiers mis en place pour l'équipement des forces sont bien tels qu'ils permettront un échelonnement des réalisations conforme aux objectifs tracés par la programmation. Faute de connaître l'échéancier des autorisations de programme adapté à l'obtention de ce résultat, il n'est pas possible de se prononcer. Cette question ne pourra pas être examinée avant l'année prochaine quand le parlement sera saisi du rapport d'actualisation de la programmation militaire qui doit lui parvenir avant le 31 octobre 1979.

La répartition entre les sections des autorisations de programme et des crédits de paiement est la suivante :

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT		
	1978	1979	Variation	1978	1979	Variation
	(en millions de francs)					
Section commune	9 856,2	11 535,2	+ 1 679 (+ 17 %)	9 307,2	10 645,6	+ 1 338,4 (+ 14,4 %)
Section Air	9 320	11 498	+ 2 178 (+ 23,4 %)	6 686	8 032	+ 1 346 (+ 20,1 %)
Section Forces terrestres.	8 608	11 197,3	+ 2 589,3 (+ 30,1 %)	6 471,7	7 634	+ 1 212,3 (+ 18,7 %)
Section Marine	5 943,8	7 830,4	+ 1 886,6 (+ 31,6 %)	5 311,8	6 247,9	+ 936,1 (+ 17,6 %)
Section Gendarmerie ...	690	781,1	+ 81,1 (+ 11,8 %)	702,3	735,3	+ 33 (+ 4,7 %)
Total	34 418	42 862	+ 8 444 (+ 24,5 %)	28 479	33 344,8	+ 4 865,8 (+ 17,1 %)

Les autorisations de programme prévues pour 1979 se répartissent comme suit : section commune 26,9 % ; section Air 26,8 % ; section Forces terrestres 26,1 % ; section Marine 18,4 % ; section Gendarmerie 1,8 %. On observera l'approximative égalité de la part consacrée à chacune des trois sections : commune, air et forces terrestres. En raisonnant sur la masse des autorisations de programme allouées pour les trois premières années de la programmation, on obtiendrait le résultat suivant : section commune 28,6 %, section Air 26,3 %, section Forces terrestres 24,9 %, section Marine 18 %, section Gendarmerie 2 %.

Quant à l'augmentation des autorisations de programme dont bénéficient les armées en 1979 par rapport à 1978 elle profite surtout, comme il ressort du tableau qui précède, aux sections Marine et For-

ces terrestres. Les sections Air et plus encore les sections commune et Gendarmerie sont moins favorisées.

Quant à l'évolution des autorisations de programme et des crédits de paiement entre les différentes parties des titres V et VI, elle est fournie par le tableau suivant :

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT		
	1978	1979	Différence	1978	1979	Différence
	(En millions de francs)	(En millions de francs)	(En %)	(En millions de francs)	(En millions de francs)	(En %)
Titre V						
<i>Première partie :</i>						
Etudes, recherches et prototypes	11 460,9	13 521,6	+ 18	10 696,6	12 401,3	+ 16
<i>Deuxième partie :</i>						
Investissements techniques et industriels	566,5	744	+ 31,3	616,5	651,1	+ 5,6
<i>Troisième partie :</i>						
Fabrications	19 740,1	25 521,7	+ 29,3	14 703,8	17 562,4	+ 19,4
<i>Quatrième et cinquième parties :</i>						
Infrastructure logistique, opérationnelle et de stationnement - Infrastructure OTAN.	2 527,7	2 971,4	+ 17,5	2 324,6	2 603,7	+ 12
Total titre V	34 295,2	42 758,7	+ 24,7	28 341,5	33 218,5	+ 17,2
Titre VI						
<i>Sixième et septième parties :</i>						
Subventions pour équipements culturel, social et administratif	122,8	133,3	+ 8,5	137,8	126,3	- 8,3
Total des dépenses en capital (titres V et VI)	34 418	42 892	+ 24,6	28 479,3	33 344,8	+ 17,1

La rubrique des fabrications, où figurent notamment les ressources nécessaires à la réalisation des matériels énumérés dans le document annexe à la loi de programmation, est la principale bénéficiaire des augmentations de crédits pour 1979. Spectaculaire en pourcentage, l'augmentation des autorisations de programme pour investissements techniques porte sur des sommes relativement modestes et compense le déclin intervenu en 1978.

Pour compléter les renseignements qui précèdent on fournira, dans les tableaux qui suivent, quelques indications sur les crédits destinés à l'armement nucléaire et on indiquera comment s'effectue la répartition entre ces crédits et le reste du titre V.

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT		
	1978	1979	Diffé- rence (en %)	1978	1979	Diffé- rence (en %)
	(en millions de francs)			(en millions de francs)		
Armement nucléaire :						
Stratégique	9 317	10 490	+ 12,58	8 627	10 148	+ 17,63
Tactique	709	730	+ 2,96	646	709	+ 9,73
Total	10 026	11 220	+ 11,91	9 273	10 857	+ 17,08
Armement nucléaire :						
Etudes	5 474,5	6 728	+ 22,89	4 786,9	6 143,5	+ 28,44
Fabrications	3 024,6	2 967	- 1,88	3 171,6	3 311	+ 4,39
Entretien	1 526,9	1 525	—	1 314,5	1 397,5	+ 6,31
Total	10 026	11 220	+ 11,91	9 273	10 857	+ 17,08
Total armement nucléaire	10 026	11 220	+ 11,91	9 273	10 857	+ 17,08
Total autres opérations titre V	24 269	31 538	+ 29,95	19 068	22 361	+ 17,26
Total titre V	34 295	42 758	+ 24,67	28 341	33 218	+ 17,20

On retiendra que :

— les autorisations de programme destinées aux forces nucléaires augmentent moins que le reste des autorisations de programme du titre V ; les crédits de paiement, par contre, subissent la même augmentation ;

— pour les forces nucléaires, si les crédits destinés aux études sont en augmentation, ceux qui vont aux fabrications ou à l'entretien sont proches de la stabilité, voire en diminution pour les autorisations de programme destinées aux fabrications.

CHAPITRE PREMIER

SECTION COMMUNE

Les crédits inscrits à la section commune (1) concernent des activités qui relèvent :

- soit de la délégation générale pour l'armement (D.G.A.) ;
- soit d'un certain nombre de services communs ou d'organismes interarmées dont les activités respectives n'ont pas de lien entre elles (service de santé, service d'action sociale, direction des centres d'expérimentations nucléaires, etc).

Ces crédits, et leur évolution de 1978 à 1979, se présentent comme suit :

(En millions de francs)

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT		
	1978	1979	Différence	1978	1979	Différence
Services relevant de la délégation générale pour l'Armement	8 613	10 085,8	+ 1 472,8 (+ 17,1 %)	8 144	9 385,9	+ 1 241,9 (+ 15,2 %)
Services communs et di- vers	1 243,2	1 449,4	+ 206,2 (+ 16,6 %)	1 163,2	1 259,7	+ 96,5 (+ 8,3 %)
Total	9 856,2	11 535,2	+ 1 679 (+ 17 %)	9 307,2	10 645,6	+ 1 338,4 (+ 14,4 %)

La part des crédits concernant la délégation générale pour l'armement est de loin la plus importante dans les crédits de la section commune ; elle évolue peu et se situe à 87,5 % du total de cette section en autorisations de programme et à 88,2 % en crédits de paiement ; l'augmentation des autorisations de programme concernant les activités relevant de la D.G.A. (+ 17,1 %) et figurant à la section commune est toutefois nettement moindre que l'augmentation des autorisations de programme pour l'ensemble des dépenses d'équipement du Ministère de la Défense (+ 24,6 %).

(1) L'annexe n° 1 donne une récapitulation des crédits par chapitre ainsi que leur évolution de 1978 à 1979.

Nous procéderons successivement à l'analyse des principales catégories de crédits accordés sur la section commune aux services de la délégation générale pour l'armement, puis aux services communs et aux organismes interarmées.

SECTION I

Ressources de la section commune concernant les activités relevant de la délégation générale pour l'armement.

Sur la section commune, la délégation générale pour l'armement gère, d'une part des crédits d'études figurant en première partie, d'autre part des crédits d'investissements industriels figurant en seconde partie.

1. — D.G.A. : études.

a) Recherches et développements.

On a récemment regroupé au chapitre 51-71 toutes les dépenses relatives aux études de base alors que les dépenses pour études appliquées sont réparties entre ce même chapitre et des chapitres se trouvant aux sections Air, Forces terrestres ou Marine. Aux crédits du chapitre 51-71 on peut, dans cet exposé, ajouter, bien qu'ils ne figurent pas au même titre du budget, ceux du chapitre 67-10 où figurent les subventions qui financent les études faites par l'O.N.E.R.A., l'I.S.L. (1) et l'Ecole polytechnique.

Pour l'ensemble de ces deux chapitres les autorisations de programme sont passées de 1 035 millions de francs en 1978 à 1 346 millions de francs en 1979, soit une importante progression de 30 % plus forte que la progression enregistrée pour l'ensemble du titre V. L'augmentation des crédits de paiement est moins spectaculaire : + 25,3 %.

Du fait que les études de base sont groupées aux deux chapitres de la section commune énoncés ci-dessus, alors que les études appliquées et les développements sont répartis entre ces mêmes chapitres et d'autres chapitres des sections Air, Forces terrestres et Marine, il faut, en laissant de côté le cas de la F.N.S. évoqué ailleurs, prendre en considération des chiffres globaux toutes sections réunies pour comparer de façon significative l'ensemble des dépenses de l'espèce.

Ces activités d'étude méritent en effet une attention particulière : elles conditionnent l'avenir, il faut donc éviter, pour les allo-

(1) O.N.E.R.A. : office national d'études et de recherches aérospatiales. I.S.L. : institut franco-allemand de Saint-Louis.

cations de crédits, la parcimonie qui constituerait une entrave. Mais il importe aussi que les organismes responsables ne tombent pas dans une dispersion des efforts que risque de favoriser le nombre des secteurs où se présentent des possibilités de recherches dont certaines se révéleront ensuite vaines pour la défense.

Le tableau qui suit fournit, pour l'ensemble des dépenses en capital (F.N.S. exclue), l'évolution des autorisations de programme consacrées aux études et recherches selon la nature de celles-ci et le secteur d'activité concerné.

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME (en millions de francs)	
	1978	1979
I. — Recherches et études en amont :		
Aéronautique	410	570
Engins	180	230
Electronique	160	220
Armements terrestres	280	380
Armements navals	220	270
Total I	1 250	1 670
II. — Développements :		
Aéronautique	1 380	1 660
Engins	320	360
Electronique	610	630
Armements terrestres	210	270
Armements navals	140	160
Total II	2 660	3 080
III. — Récapitulation :		
Aéronautique	1 790	2 230
Engins	500	590
Electronique	670	850
Armements terrestres	490	650
Armements navals	300	430
Total RDE	3 810	4 750
IV. — Pourcentage recherches, études, développements par rapport aux fabrications :		
Aéronautique	35 %	33 %
Engins	62 %	62 %
Electronique	44 %	40 %
Armements terrestres	14 %	13 %
Armements navals	32 %	24 %

On remarquera que :

— Globalement les autorisations de programme consacrées aux études (hors F.N.S.) profitent, entre 1978 et 1979, de la même aug-

mentation que l'ensemble du titre V (+ 24,6 %) mais les crédits pour « développements » augmentent moins que les crédits pour « recherches et études en amont » ; on ne renouvellera donc pas la crainte, manifestée l'an dernier, de voir le long terme prendre le risque d'être sacrifié au court terme.

— La part faite au secteur aéronautique reste de loin la plus importante et représente le même pourcentage du total qu'en 1978 (47 %).

— Sauf pour les armements navals, où il diminue sensiblement, le rapport entre crédits d'études et crédits de fabrications reste à peu près constant.

b) *Etudes spéciales : atome.*

Les ressources du chapitre 51-88 : Etudes spéciales atome (3 453 millions de francs en autorisations de programme et 3 485 millions de francs en crédits de paiement), qui figure parmi les plus importants en volume du titre V du budget de la Défense, ne sont pas effectivement gérées par la délégation générale pour l'Armement. C'est la direction des applications militaires du Commissariat à l'énergie atomique qui reçoit les crédits par transfert et les utilise pour les études, recherches, expérimentations, fabrications et maintenance opérationnelle relatives aux têtes nucléaires et aux combustibles destinés aux sous-marins à propulsion atomique.

En 1978 les autorisations de programme et crédits de paiement inscrits à cette rubrique avaient marqué une stagnation ; pour 1979 on enregistre des augmentations sensibles, toutefois celle qui concerne les autorisations de programme (+ 18,5 %) reste en dessous de l'augmentation moyenne des autorisations de programme du titre V.

Après les investissements consentis à l'origine pour créer les centres et lancer les programmes, la part des crédits de la Défense consacrée au C.E.A., dont l'essentiel provient du chapitre 51-88, a marqué le pas depuis quelques années. En pouvoir d'achat, après une légère diminution à partir de 1976, ces crédits sont du même ordre en 1979 qu'en 1975.

c) *Etudes spéciales : engins.*

Les ressources du chapitre 51-89 : Etudes spéciales engins sont de 3 962 millions de francs en autorisations de programme et 3 705 millions de francs en crédits de paiement.

Ces crédits sont destinés aux études, développements, fabrication et maintien en condition opérationnelle des systèmes d'armes

sol-sol balistique stratégique du plateau d'Albion (S.S.B.S.) et des engins des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (M.S.B.S.).

Entre 1978 et 1979, les autorisations de programme et les crédits de paiement subissent des augmentations très voisines (+ 12,9 % pour les unes et + 12,5 % pour les autres). En ce qui concerne les autorisations de programme cette progression est modeste eu égard à l'augmentation moyenne pour l'ensemble du titre V.

Dans la proportion des deux tiers environ les autorisations de programme ouvertes en 1979 seront destinées au système M.S.B.S. pour le maintien en condition des engins existants, pour la poursuite du programme M 20 dont la mise en service va continuer jusqu'en 1980 et, surtout, pour les études que nécessite le programme des engins à têtes multiples M 4 qui doivent entrer en service à partir de 1985. Les autorisations de programme à consacrer au système S.S.B.S. iront à l'entretien des engins existants et, pour la part la plus importante, au programme des missiles à charge thermonucléaire S 3 qui doivent être mis en service en 1980-1982 pour remplacer les missiles S 2.

d) *Armement nucléaire tactique.*

Les crédits destinés à l'armement nucléaire tactique figurent à la première partie : études, au chapitre 51-92.

Les autorisations de programme inscrites à ce chapitre varient peu : 709 millions de francs en 1978 et 730 millions de francs en 1979, soit une augmentation de + 3 % qui ne compense pas les variations de coût.

La part la plus importante des crédits inscrits au chapitre est destinée au système Pluton, et en particulier à son maintien en condition, et aux études du missile air-sol moyenne portée, qui doit équiper dans l'avenir les Mirage 2000 et dont l'entrée en service est prévue en 1985.

2. — D.G.A. : investissements techniques et industriels.

Les crédits pour investissements techniques et industriels de la D.G.A. sont inscrits au chapitre 52-71. Ils se montent à 594 millions de francs en autorisations de programme, représentant une augmentation de 33,5 % par rapport à l'année précédente ; les crédits de paiement, au contraire, passent de 509 millions de francs à 486 millions de francs, soit une diminution de 4,4 %.

Dans la proportion de 64 % les autorisations de programme nouvelles sont destinées aux centres d'essais des Landes et de la Méditerranée. Pour le reste elles se répartiront entre la participation à des travaux exécutés par la société nationale des poudres et explo-

sifs (S.N.P.E.), les écoles et divers services : service central des télécommunications et de l'informatique (S.C.T.I.), service de la surveillance industrielle de l'armement (S.I.A.R.), Centre de documentation de l'armement (CE.DOC.AR.), etc.

Une part importante des investissements à réaliser sur ce chapitre (322 millions de francs, soit 54 %) est à rattacher aux dépenses de la force nucléaire stratégique en raison, notamment, de la nécessité d'adapter les moyens aux essais des futurs engins M 4.

SECTION II

Ressources de la section commune concernant les services communs ou interarmées hors D.G.A.

a) Direction des centres d'expérimentations nucléaires.

Les ressources gérées par la Direction des centres d'expérimentations nucléaires sont inscrites au chapitre 51-90 (Etudes spéciales D.I.R.C.E.N.). Les autorisations de programme sont de 761 millions de francs et les crédits de paiement de 751 millions de francs.

Par rapport à l'année précédente, les autorisations de programme subissent une augmentation sensible (+ 18,9 %), moins forte cependant que l'augmentation moyenne des autorisations de programme du titre V.

Une forte part des crédits de ce chapitre (600 millions de francs en autorisations de programme) est transférée au Commissariat à l'énergie atomique pour le maintien en condition des champs de tir et les tirs eux-mêmes ; la part gérée par la D.I.R.C.E.N. est consacrée à diverses opérations d'infrastructure sur les sites, à l'entretien des aéronefs de transport ainsi qu'à divers équipements et matériels.

b) Direction du Service de santé.

Les crédits du chapitre 53-61 consacré aux dépenses de matériels et d'équipements techniques du service de santé, qui se montent, en autorisations de programme, à 54,1 millions de francs sont, pour ces dernières, en augmentation modeste (+ 6,7 %) et sont en diminution pour les crédits de paiement. Ce sont les matériels d'électro-radiologie qui bénéficieront de la plus grande part de ces ressources.

Les crédits du chapitre 54-61 : Infrastructure, enregistrent une augmentation qui, pour être moins spectaculaire que l'année précédente, est encore importante (+ 29,6 %). Sur les 166 millions de

francs d'autorisations de programme accordés, 138 millions seront destinés à la reconstruction de l'école de Lyon, la plus grande part du reste allant à diverses rénovations.

c) Organismes interarmées.

Les crédits du chapitre 53-91 : Organismes interarmées. - Matériel, qui se montent en autorisations de programme à 164,3 millions de francs, sont en nette augmentation pour ces dernières (+ 68,5 %). Les matériels informatiques et électroniques (unités de guerre électronique, guet, chiffre, etc.) recevront la plus forte part des autorisations de programme.

Les crédits du chapitre 54-92 : Organismes interarmées. - Infrastructure, qui se montent à 111,2 millions de francs pour les autorisations de programme, subissent des augmentations importantes de + 34,5 % pour les autorisations de programme et de + 33,5 % pour les crédits de paiement. Les organismes outre-mer (infirmières à La Réunion et à Djibouti ; stockages pétroliers aux Antilles, en Guyane, aux Kerguelen), métropolitains (Bureau interarmées de codification des matériels, B.I.C.M.), école interarmées des sports de Fontainebleau (E.I.S.) et à l'étranger (construction de logements à Moscou) se partageront les ressources du chapitre.

d) Service de documentation extérieure et de contre-espionnage.

Le chapitre 54-80 : S.D.E.C.E. - Equipement, couvre à la fois les dépenses d'équipement et d'infrastructure immobilière du service. L'augmentation des autorisations de programme, qui atteindront 46 millions de francs, est de + 27,8 %. Sont notamment prévues : pour les matériels, la modernisation des moyens de transmission et radio-électriques de renseignement, des équipements en moyens de détection ; pour les travaux, la rénovation de la station radiogoniométrique de Poucharramet, la modernisation de la cité administrative des Tourelles, des travaux divers à la station des Alluets-Feucherolles.

e) Constructions de logements militaires.

Les crédits inscrits au chapitre 54-91 : Constructions de logements militaires, sont en augmentation de 19,7 % pour les autorisations de programme, qui se montent à 86,8 millions de francs, et permettront le versement à la Société nationale immobilière d'une somme de 22 millions de francs pour moderniser le parc de logements domaniaux, la construction en régie d'environ 130 logements nouveaux dont 44 dans les départements et territoires d'outre-mer, la réfection complète de 200 logements domaniaux vétustes, la réservation d'environ 230 logements construits à l'aide des prêts locatifs aidés.

CHAPITRE II

SECTION AIR

Les propositions pour la section Air en 1979 sont de :

— 11 498 millions de francs en autorisations de programme correspondant à une augmentation de 2 178 millions de francs, soit + 23,4 % par rapport à l'année précédente, légèrement en dessous du pourcentage d'augmentation moyen enregistré pour l'ensemble du titre V (+ 24,7 %) entre 1978 et 1979.

— 8 032 millions de francs en crédits de paiement correspondant à une augmentation de 1 346 millions de francs, soit un pourcentage d'augmentation de + 20,1 %, plus élevé que le pourcentage moyen d'augmentation de + 17,2 % enregistré pour l'ensemble des crédits du titre V entre 1978 et 1979.

La répartition des crédits de la section Air par chapitre budgétaire figure en annexe n° 2 ; le tableau qui suit présente un résumé de ces crédits par grandes masses :

(En millions de francs)

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT		
	1978	1979	Variation	1978	1979	Variation
Titre V. — Equipement :						
1. Etudes, recherches et prototypes	1 392,5	1 650	+ 257,5 (+ 18,5 %)	1 319,5	1 461	+ 141,5 (+ 10,7 %)
2. Investissements techniques et industriels..	121,5	149,6	+ 28,1 (+ 23,1 %)	107,5	164,6	+ 57,1 (+ 53,1 %)
3. Fabrications	7 416	9 278,5	+ 1 862,5 (+ 25,1 %)	4 894	6 006,7	+ 1 112,7 (+ 22,7 %)
4. Infrastructure logistique, opérationnelle et de stationnement	390	419,9	+ 29,9 (+ 7,7 %)	365	399,7	+ 34,7 (+ 9,5 %)
Total	9 320	11 498	+ 2 178 (+ 23,4 %)	6 686	8 032	+ 1 346 (+ 20,1 %)

Après la hausse spectaculaire (+ 45 %) qui avait été enregistrée l'année dernière pour les autorisations de programme des rubriques études et fabrications, celles-ci sont moins privilégiées en 1979 et subissent une variation plus proche de la moyenne générale.

1. Les études.

Les autorisations de programme pour études, recherches et prototypes (chapitre 51-71) sont de 1 650 millions de francs en augmentation de 18,5 % par rapport à l'année précédente.

La répartition du total s'établit de la façon suivante : recherches et études en amont 230 millions de francs ; développements et prototypes 1 420 millions de francs. La part faite aux développements et prototypes est en augmentation sensible par rapport à l'année précédente.

Le développement du Mirage 2000 et de son armement (en particulier le missile de combat Magic 2 et le missile d'interception Matra Super 530) absorbera une forte part de ces crédits : 782 millions de francs. Sur cette somme, 690 millions de francs iront aux développements de l'appareil et viendront s'ajouter aux 1 541 millions de francs déjà consacrés aux études et développements de cet avion. Parmi les autres opérations prévues figurent : le développement de la version 05 du turboréacteur M 53 (mise au point du système de régulation, amélioration de l'endurance) qui absorbera 155 millions de francs ; la poursuite des essais du Jaguar et du Mirage F 1 pour l'adaptation des matériels d'armement ; la poursuite de la mise au point de l'Alphajet pour l'armement et la radionavigation.

2. Les investissements techniques.

Les crédits du chapitre 52-71 : Investissements techniques et industriels, sont de 149,6 millions de francs pour les autorisations de programme, en augmentation de + 28,1 %.

Les centres d'essais (Centre d'essais en vol C.E.V., Centre d'essais des propulseurs C.E.P. 2, Centre d'essais aéronautique de Toulouse C.E.A.T.) recevront l'essentiel (99,5 millions de francs) ; les matériels informatiques recevront pour leur part 20 millions de francs.

3. Les fabrications.

Cette troisième partie recouvre des programmes de matériels de diverses natures, qui seront examinés dans l'ordre des chapitres où ils sont inscrits (1).

(1) La répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement par types de matériels est fournie par le tableau annexe n° 7.

a) *Matériels réalisés par le Commissariat de l'Air.*

Les ressources du chapitre 53-41 : Matériels du Commissariat de l'Air, sont de 235 millions de francs en autorisations de programme, représentant une augmentation de 9,2 % et de 258 millions de francs en crédits de paiement, représentant une augmentation de 18,9 %.

Pour l'essentiel (225 millions de francs en autorisations de programme), les ressources de ce chapitre sont destinées à la réalisation des programmes d'équipement qui, en pouvoir d'achat, recevront à peu près la même somme que l'année précédente.

b) *Armement et munitions.*

Les ressources du chapitre 53-51 : Armement et munitions de l'Armée de l'Air sont de 782 millions de francs en autorisations de programme, soit une augmentation de + 13,3 % ; elle fait suite à une augmentation spectaculaire intervenue en 1978 (+ 78,4 %), mais elle reste modeste compte tenu du rôle déterminant des crédits inscrits à cette rubrique pour l'efficacité au combat de l'Armée de l'Air. Le volume des stocks n'est pas, à lui seul, significatif ; il importe qu'il s'agisse de matériels modernes.

Pour l'essentiel, les autorisations de programme de 1979 se répartissent entre :

— les missiles air-air pour une dotation de 258 millions de francs qui se répartiront entre le missile de combat Magic (pour 35 millions de francs) et le missile d'interception Matra super 530 (pour 228 millions de francs) ;

— les batteries antiaériennes de 20 mm destinées à la protection des bases aériennes avaient reçu 158 millions de francs les années précédentes ; elles recevront 171 millions de francs en 1979 qui permettront de commander sept batteries ;

— le renouvellement du stock de munitions d'entraînement (960 000 cartouches de 30 mm), le début de la mise à niveau des stocks de munitions de combat (110 000 cartouches de 30 mm), des commandes de munitions nouvelles : roquettes de 100 mm, bombes lance-grenades, bombes antipistes.

c) *Matériels au sol.*

Les ressources du chapitre 53-52 : Matériels au sol, sont de 195 millions de francs en autorisations de programme, soit une diminution de — 3,5 % qui fait suite à la forte augmentation de 62,6 % intervenue en 1978 ; par contre, les crédits de paiement, qui sont de 202 millions de francs, sont en augmentation de 42,2 % après avoir diminué l'année dernière.

En 1978 l'effort avait porté sur la réalisation des matériels nécessaires à la mise en œuvre des avions et systèmes d'armes nouveaux (groupes électrogènes pour démarrage des avions, moyens de production et de distribution d'oxygène et d'azote, etc.). En 1979 il est prévu de renouveler des matériels qui ont atteint leur limite de vie : balayeuses de pistes, plates-formes de maintenance et de dégivrage, grues de sécurité de pistes ; il est aussi prévu de poursuivre le programme d'acquisition de 70 véhicules d'intervention blindée qui doit s'échelonner sur trois ans.

d) *Matériels électroniques.*

Les ressources du chapitre 53-71 : Electronique - Fabrications pour l'Armée de l'Air, seront de 1 001 millions de francs en autorisations de programme, soit une augmentation très faible de + 2,4 %, et de 872 millions de francs en crédits de paiement, soit une augmentation de 19,5 %.

Les autorisations de programmes nouvelles, dont 280 millions de francs (soit 28 %) iront aux rechanges, seront consacrées pour le reste : à des matériels hertziens ; à des matériels fils (autocommutateurs, téléimprimeurs) ; à des équipements de navigation sol (T.A.C.A.N. mobile) ; à des équipements de radionavigation (U.H.F., V.H.F., radiocompas) ; au radar d'atterrissage Centaure dont quatre unités seront commandées ; au radar de surveillance basse et moyenne altitudes Aladin dont trois unités seront commandées.

e) *Matériels aériens.*

Les ressources du chapitre 53-72 : Matériels aériens. - Fabrications pour l'armée de l'Air, seront de 7 015 millions de francs en autorisations de programme, soit une augmentation de 1 727 millions de francs en valeur absolue et de + 32,6 % ; les crédits de paiement seront de 4 081 millions de francs, soit une augmentation de 722 millions de francs en valeur absolue et de + 21,5 % en pourcentage.

Que ce soit pour les autorisations de programme ou les crédits de paiement, les pourcentages d'augmentation du chapitre 53-72 dépassent les pourcentages moyens pour le titre V du budget de la Défense.

Dans la proportion de 15,5 % les autorisations de programme du chapitre sont accordées au titre de « réévaluations et révisions de prix » qui se répartissent entre les diverses opérations et dont la part est au total plus élevée que l'année précédente.

Les rechanges se verront consacrer 1 450 millions de francs d'autorisations de programme, soit 20,6 % du total du chapitre ; cette part est plus faible que celle réservée à ces approvisionnements en 1978 qui était, elle même, plus faible qu'en 1977. Pour le reste, les principales opérations concernées sont les suivantes :

— Mirage F 1 pour 1 442 millions de francs en autorisations de programme. Cet avion de combat monomoteur, déjà en service dans l'armée de l'air depuis 1973, est destiné à compenser le retrait du service des Mirage III. La programmation a prévu la commande de 109 appareils de ce type ; les autorisations de programme votées en 1977 (1) et 1978 ont permis de commander 63 appareils ; il est prévu d'en commander 23 (dont 5 biplaces) en 1979 ; il restera 23 appareils à commander. On compte sur la livraison de 7 appareils en 1979 ;

— Alphajet pour 1 050 millions de francs en autorisations de programme. Pour cet avion école et d'appui bimoteur réalisé en coopération franco-allemande, la programmation a prévu la commande de 144 appareils. Une partie des commandes a été passée en 1976 et, à la fin de la présente année, 122 commandes auront été faites auxquelles viendront s'ajouter les 22 commandes prévues pour 1979. On compte sur la livraison de 25 avions en 1979 ;

— Mirage 2000 pour 1 360 millions de francs en autorisations de programme. La programmation a prévu la commande de 127 appareils de cet avion de combat supersonique monomoteur à aile delta. Le premier vol du prototype 01 est intervenu en mars 1978, les autres se poursuivent. La commande des quatre premiers appareils de série interviendra en 1979. Les crédits consacrés à ce jour à cette opération sont essentiellement des crédits d'étude ; pour les fabrications 957 millions de francs avaient été prévus en 1978 et avant auxquels viendront s'ajouter les 1 360 millions de francs inscrits en 1979. En l'état actuel des commandes, il semble qu'il sera difficile de respecter le total prévu par la programmation et on peut s'interroger sur les conséquences pouvant en résulter à terme sur le potentiel en avions de combat de l'Armée de l'Air ;

— Transall pour 1 159 millions de francs. La chaîne de fabrication de cet appareil arrêtée depuis 1973 a été relancée en 1977. Après les quatre appareils commandés en 1978 il est prévu d'en commander huit en 1979. La première livraison doit intervenir en 1981 ;

— Système d'arme Crotale pour 380 millions de francs en autorisations de programme. Chaque section de ce système de protection antiaérienne basse altitude comprend un véhicule de veille et deux véhicules de tir avec quatre missile chacun. Après les seize sections qui auront été déjà commandées il est prévu d'en commander quatre de plus en 1979.

Pour les autres appareils dont la programmation a prévu la commande : Avion école Epsilon et hélicoptère nouveau, il n'est pas prévu de crédits en 1979 au titre des fabrications.

(1) Ou autorisations de programme redéployées au sein du ministère de la Défense.

4. L'infrastructure.

Les ressources du chapitre 54-61 : Travaux et installations, sont de 414,9 millions de francs en autorisations de programme, soit une augmentation de 7,8 %, et de 394,7 millions de francs en crédits de paiement, soit une augmentation de 8,9 %. Ces pourcentages sont modestes compte tenu notamment des besoins auxquels il faut faire face en matière de réfection des pistes ou de protection des avions au sol.

Outre la poursuite et la fin de la deuxième phase de la reconstruction de l'École Technique de l'armée de l'air à Rochefort, qui doit être intégralement transférée dans ses nouveaux locaux en 1981 et pour laquelle une dernière autorisation de programme de 75 millions de francs est demandée pour 1979, les principales opérations prévues sont les suivantes : la réfection, comme chaque année, de deux pistes et de leurs surfaces de desserte (Cognac et Strasbourg) ; la poursuite du programme de protection des aéronefs avec la construction, comme les années précédentes, de 20 abris bétonnés ; divers travaux de rénovation de mess, d'installations de chauffage, de stades, de protection et de défense, etc.

CHAPITRE III

SECTION FORCES TERRESTRES

Les propositions pour la section Forces terrestres en 1979 sont de :

— 11 197,3 millions de francs en autorisations de programme, correspondant à une augmentation de 2 589,3 millions de francs, soit + 30,1 % par rapport à l'année précédente ; ce pourcentage d'augmentation est sensiblement plus élevé que le pourcentage enregistré pour l'ensemble du titre V des armées (+ 24,7 %) ;

— 7 684 millions de francs en crédits de paiement, correspondant à une augmentation de 1 212,3 millions de francs, soit + 18,7 % par rapport à l'année précédente, pourcentage qui est aussi plus favorable que le pourcentage enregistré pour l'ensemble du titre V des armées (+ 17,2 %).

La répartition des crédits de la section Forces terrestres par chapitre budgétaire figure en annexe 3 ; le tableau qui suit présente un résumé de ces crédits par grandes masses :

(En millions de francs)

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT		
	1978	1979	Diffé- rence	1978	1979	Diffé- rence
Titre V. — Equipement :						
1. Etudes, recherches et prototypes	703	854	+ 151 (+ 21,5 %)	596,4	694	+ 97,6 (+ 16,4 %)
2. Investissements techniques et industriels.	»	»	»	»	»	»
3. Fabrications	6 876,2	9 013,3	+ 2 137,1 (+ 31,1 %)	4 888,7	5 793	+ 906,3 (+ 18,5 %)
4. Infrastructure	1 028,8	1 330	+ 301,2 (+ 29,3 %)	988,6	1 197	+ 208,4 (+ 21,1 %)
Total	8 608	11 197,3	+ 2 589,3 (+ 30,1 %)	6 471,7	7 684	+ 1 212,3 (+ 18,7 %)

L'analyse des crédits par chapitre se présente comme suit :

1. Les études.

Les autorisations de programme pour études, armement et prototypes (chapitre 51-71) sont de 854 millions de francs, en augmentation de 21,5 % par rapport à l'année précédente.

La répartition du total s'établit de la façon suivante : recherches et études en amont 213 millions de francs ; développements et prototypes 641 millions de francs. La part faite aux études et recherches en amont est en augmentation par rapport à l'année précédente.

Dans la proportion du quart environ ces crédits vont servir à poursuivre les opérations de valorisation du char AMX 30, de développement de l'AMX 10 RC et le démarrage du développement du char futur qui remplacera l'AMX 30 dans les années 1990 ; sont aussi prévus les développements du 155 GCT, du 155 tracté et du véhicule de défense antiaérienne VADAR, les développements des systèmes de transmissions et de traitement de l'information SACRA et RITA ainsi que les études de définition du nouvel hélicoptère antichar HAF.

2. Les fabrications.

Les programmes de matériels de diverses natures que recouvre la troisième partie de la section Forces terrestres seront examinés dans l'ordre des chapitres.

a) *Habillement, campement, couchage, ameublement.*

Les ressources du chapitre 53-41 : Fabrications. - Habillement, campement, couchage, ameublement, seront de 826 millions de francs en autorisations de programme, soit une augmentation de + 6,9 %, et de 771,9 millions de francs en crédits de paiement, soit une augmentation de + 11,3 %.

C'est à l'habillement que seront consacrées la plupart des autorisations de programme, qui serviront à poursuivre le renouvellement des articles du paquetage individuel (440,7 millions de francs) et à l'approvisionnement d'équipements spécialisés (sacs de combat, casques pour pilotes de blindés, survêtements de protection NBC) ainsi qu'au nouveau béret et à la nouvelle tenue d'exercice.

b) *Fabrications d'armement.*

Les ressources du chapitre 53-71 : Fabrications d'armement, qui est essentiel pour l'armée de terre, seront de 7 922,3 millions de francs en autorisations de programme, soit une augmentation de

2 041,3 millions de francs représentant une variation de + 34,7 % encore très importante après la progression spectaculaire de + 47,9 % enregistrée l'année précédente. Les crédits de paiement sont de 4 784,3 millions de francs, en augmentation de 808,9 millions de francs représentant une progression de + 20,3 % ; la progression des autorisations de programme pèsera sur les crédits de paiement nécessaires en 1980 pour lesquels un besoin de 4 854 millions de francs est déjà annoncé pour faire face aux seules opérations qui seront en cours au 31 décembre 1979.

Les principales opérations concernées par les autorisations de programme prévues pour 1979 sont les suivantes :

— munitions pour 2 183,3 millions de francs en autorisation de programme, soit 27,5 % du total du chapitre. Sur ce total 522 millions de francs seront destinés aux missiles antichars (Hot et Milan notamment) ; 216 millions de francs iront aux missiles antiaériens Roland ; 325 millions de francs iront aux munitions de chars et d'artillerie ; 576 millions de francs aux munitions d'exercice ;

— engins blindés pour un total de 1 192 millions de francs en autorisations de programme qui se répartissent pour leur quasi-totalité entre :

• les chars de bataille de 36 tonnes AMX 30 pour 445 millions de francs en autorisations de programme. La programmation a prévu la commande de 320 unités entre 1977 et 1982 ; 60 auront été commandés fin 1978 et 60 autres le seront en 1979 ; les premières commandes de la version B 2 valorisée, dont l'expérimentation technique s'achève, doivent intervenir en 1979 ;

• les engins blindés de reconnaissance à roues AMX 10 RC pour 432 millions de francs en autorisations de programme. La programmation a prévu la commande de 330 unités entre 1977 et 1982 ; 50 engins auront été commandés à la fin de 1978 et 60 autres sont prévus pour 1979 ; la fabrication a normalement commencé ;

• les véhicules blindés chenillés AMX 10 PPC pour 303 millions de francs en autorisations de programme. La programmation a prévu la commande de 450 engins entre 1977 et 1982 ; 40 auront été commandés fin 1978 et 95 le seront en 1979. La fabrication de cet engin, qui comprend de nombreuses versions, se poursuit.

Pour l'ensemble de ces engins blindés le respect de la programmation nécessitera que pendant les trois années restantes le nombre moyen annuel d'engins commandés soit légèrement plus élevé qu'en 1979 ;

— véhicules pour un total de 1 180 millions de francs en autorisations de programme qui, pour l'essentiel, se répartissent entre :

• le véhicule blindé à roues de 13 tonnes amphibie VAB pour 521 millions de francs en autorisations de programme. Plusieurs versions de cet engin sont prévues (transport de troupe, sanitaire, dépannage, etc.) ; la programmation a prévu la commande de 1 830

véhicules de 1977 à 1982. A la fin de l'année en cours 539 véhicules auront été commandés ; il est prévu d'en commander 350 autres en 1979 ;

- les véhicules tactiques à roues (camions pour les unités de combat, véhicules légers tous terrains) pour 442 millions de francs en autorisations de programme. La programmation a prévu la commande de 18 200 véhicules de 1977 à 1982. A la fin de l'année en cours 600 véhicules auront été commandés, il est prévu d'en commander 2 350 en 1979 ;

— matériels d'artillerie pour 1 111 millions de francs en autorisations de programme qui se répartissent notamment entre :

- les postes de tir du système d'armes antiaérien basse et très basse altitudes Roland pour 751 millions de francs en autorisations de programme. La programmation a prévu la commande de 133 systèmes ; à la fin de l'année en cours 37 auront été commandés ; il est prévu d'en commander 20 en 1979. Les fabrications de série sont en cours ;

- le canon de 155 mm grande cadence de tir (GCT) pour 258 millions de francs en autorisations de programme. La programmation a prévu la commande de 190 unités. Un complément d'expérimentation technique est en cours ; la commande de 30 canons est prévue en 1979 ; le respect de la programmation sera difficile ;

— l'armement léger pour 411 millions de francs avec notamment :

- l'arme individuelle de 5,56 mm pour 169 millions de francs en autorisations de programme. La programmation a prévu la commande de 236 000 armes de 1977 à 1982 ; à la fin de l'année en cours 47 000 fusils auront été commandés ; la fabrication de série a commencé et on doit monter progressivement à 4 000 armes par mois ; il est prévu d'en commander 43 000 en 1979 ;

- le mortier de 120 mm rayé pour 17 millions de francs ; 240 commandes ont été prévues par la programmation ; 30 seront intervenues fin 1978 ; 50 sont prévues en 1979 ; la fabrication en série se déroule au rythme de 30 par an ;

- les postes de tir du missile antichar télécommandé Milan pour 81 millions de francs. La programmation a prévu la commande de 692 unités de 1977 à 1982 ; à la fin de la présente année 280 auront été commandées ; il est prévu d'en commander 140 autres en 1979 ;

- les postes de tir du missile antichar télécommandé Hot pour 98 millions de francs. La programmation a prévu la commande de 192 unités de 1977 à 1982 ; à la fin de l'année en cours 64 auront été commandées ; 32 autres le seront en 1979. Les postes de tir sur hélicoptère sont en cours de livraison ; les postes de tir sur VAB sont au stade de l'industrialisation ;

— les matériels aériens pour 356 millions de francs avec notamment l'hélicoptère Gazelle pour 167 millions de francs. Après la

livraison de 170 SA 341 les commandes de série du SA 342 ont commencé en 1978 avec 20 appareils et se poursuivront pour 22 appareils en 1979 ;

— l'électronique pour 849 millions de francs avec notamment le réseau intégré de transmission automatique des forces (RITA) pour 591 millions de francs qui sera ainsi commandé à 34 % sur le pourcentage de 73 % prévu par la programmation. Un premier corps d'armée devrait pouvoir être équipé en 1982 ;

— pour les autres opérations prévues par la programmation (canons de 155 mm tracté et VAB antiaérien) il n'est pas prévu d'autorisations de programme au titre des fabrications en 1979. Aucune commande n'est encore intervenue.

c) *Matériels divers.*

Les ressources du chapitre 53-91 : Fabrications de matériels divers, sont de 265 millions de francs en autorisations de programme, en augmentation de + 19,3 %, et de 236,8 millions de francs en crédits de paiement, en augmentation de + 8,7 %.

Elles sont notamment destinées en premier lieu aux matériels du service du matériel (lots d'outillage et moyens de levage notamment) mais aussi aux matériels informatiques des services des transmissions et de l'intendance.

3. **L'infrastructure.**

a) *L'infrastructure des services.*

Les crédits du chapitre 54-51 : Infrastructure des services, seront de 170 millions de francs en autorisations de programme et de 125,9 millions de francs en crédits de paiement, l'augmentation est importante pour les autorisations de programme (+ 62 %) et faible pour les crédits de paiement (+ 3,6 %).

Les services d'exploitation des transmissions et les services du matériel (en particulier l'établissement régional du matériel de Draguignan) auront la plus forte part.

b) *Infrastructure opérationnelle et de stationnement.*

L'infrastructure opérationnelle et de stationnement est essentielle pour la vie courante et pour l'entraînement. Les ressources du chapitre 54-61 seront de 1 131 millions de francs en autorisations de programme, soit une augmentation importante de + 26,4 %, et de 1 040,8 millions de francs en crédits de paiement, soit une augmentation de + 24,2 %.

Les casernements, qu'il s'agisse de poursuivre des constructions neuves déjà lancées (Chateaulin, Varcès, Sathonay), d'en entreprendre de nouvelles (Brive, Gap) ou de moderniser les installations existantes, sont de loin les principaux preneurs (958 millions de francs en autorisations de programme). Pour le reste sont prévus divers travaux dans les écoles et dans les camps (installation d'un bataillon rixte génie-légion au Larzac, restaurations diverses à Mourmelon, Mailly, Fontevraud, La Courtine) ainsi que le financement d'un programme d'économies d'énergie.

CHAPITRE IV

SECTION MARINE

Les propositions faites pour la section Marine en 1979 sont de :

— 7 880,4 millions de francs en autorisations de programme, correspondant à une augmentation de 1 936,6 millions de francs, soit + 32,6 % par rapport à l'année précédente, ce pourcentage étant sensiblement plus élevé que le pourcentage enregistré pour l'ensemble du titre V des armées (+ 24,7 %).

— 6 247,9 millions de francs en crédits de paiement correspondant à une augmentation de 936,1 millions de francs, soit + 17,6 % par rapport à l'année précédente ; ce pourcentage est voisin du pourcentage enregistré pour l'ensemble des crédits de paiement du titre V du budget de la Défense.

La répartition de ces crédits par chapitre figure en annexe n° 4 ; le tableau qui suit présente un résumé de ces crédits par grandes masses :

(En millions de francs)

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT		
	1978	1979	Diffé- rence	1978	1979	Diffé- rence
Titre V. — Equipement :						
1. Etudes, recherches et prototypes	680	897,6	+ 217,6 (+ 32 %)	623	721,1	+ 98,1 (+ 15,7 %)
2. Investissements tech- niques et industriels.	"	"	"	"	"	"
3. Fabrications	5 017,7	6 700,2	+ 1 682,5 (+ 33,5 %)	4 475,7	5 291,2	+ 815,7 (+ 18,2 %)
4. Infrastructure	246,1	282,6	+ 36,5 (+ 14,8 %)	213,1	235,4	+ 22,3 (+ 10,5 %)
Total	5 943,8	7 880,4	+ 1 936,6 (+ 32,6 %)	5 311,8	6 247,9	+ 936,1 (+ 17,6 %)

L'analyse des crédits par chapitre se présente comme suit :

1. Les études.

Les ressources du chapitre 51-71 : Etudes techniques d'armement et prototypes, seront de 897,6 millions de francs en autorisations de programme, soit une augmentation de + 32 % et de 721,3 millions de francs en crédits de paiement, soit une augmentation de + 15,8 %.

La répartition des autorisations de programme ci-dessus entre la flotte et l'aéronautique navale est la suivante : flotte 460,2 millions de francs, soit 51,3 % ; aéronautique navale 437,4 millions de francs, soit 48,7 %. Compte tenu de la situation antérieure, l'aéronautique navale est la principale bénéficiaire de l'augmentation des ressources du chapitre.

Les principales études prévues en 1979 vont porter sur :

- la poursuite du développement des sous-marins nucléaires d'attaque, des bâtiments antimines, des corvettes et de leurs systèmes d'armes (radars, sonars, missiles et notamment SM 39) ;
- l'achèvement du développement du Super Etendard et surtout le démarrage du développement du nouvel avion de patrouille maritime (Atlantic nouvelle génération) et leurs systèmes d'armes (AM 39 notamment).

2. Les fabrications.

Les programmes de matériels divers que recouvre cette rubrique seront examinés dans l'ordre des chapitres.

a) Habillement, couchage, casernement.

Les ressources du chapitre 53-41 : Habillement, couchage, casernement, sont de 92 millions de francs en autorisations de programme, en augmentation de + 31,4 % par rapport à 1978, et de 84 millions de francs en crédits de paiement, soit une progression de + 20 %.

Les parts respectives de l'habillement-couchage et du casernement sont de 87 % pour le premier et 13 % pour le second.

b) Aéronautique navale.

Les ressources du chapitre 53-51 : Aéronautique navale. - Matériel de série, sont de 1 643,1 millions de francs en autorisations de programme, soit une augmentation de + 18,2 %, inférieure à l'augmentation moyenne des autorisations de programme, et de 1 302

millions de francs en crédits de paiement, soit une augmentation de 24,3 %, plus forte que l'augmentation moyenne des crédits de paiement du titre V.

La répartition des autorisations de programme entre les principales opérations concernées s'établit comme suit :

— les rechanges pour 425 millions de francs en autorisations de programme soit, comme l'année précédente, 26 % du total de celles-ci ;

— l'avion d'assaut embarqué Super-Etendard pour 513 millions de francs. La programmation a prévu la commande de 44 appareils de 1977 à 1982. A la fin de l'année en cours 29 avions auront été commandés ; on en commandera 6 autres en 1979 ;

— l'hélicoptère des corvettes WG 13 pour 290 millions de francs, dont les 14 unités prévues par la programmation seront commandées en 1979 ;

— les avions écoles pour 260 millions de francs.

c) *Service technique des transmissions.*

Les ressources du chapitre 53-61 : Service technique des transmissions. - Equipement, sont de 76,1 millions de francs en autorisations de programme, en augmentation de + 8,7 %, et les crédits de paiement de 66,1 millions de francs, inchangés par rapport à l'année précédente.

Les matériels de télécommunications, de chiffrement et de traitement de l'information sont les principaux bénéficiaires.

d) *Constructions neuves de la flotte.*

Les ressources du chapitre 53-71 : Constructions neuves de la flotte, sont de 4 125,5 millions de francs en autorisations de programme, soit une spectaculaire augmentation de + 43,4 % par rapport à 1978, nettement plus forte que l'augmentation moyenne des autorisations de programme ; les crédits de paiement sont de 3 183,6 millions de francs, représentant une augmentation de 14,4 %.

La répartition des autorisations de programme entre les principales opérations concernées s'établit comme suit :

— forces océaniques stratégiques pour un total de 1 379,7 millions de francs en autorisations de programme se répartissant pour l'essentiel entre : le maintien des bâtiments existants en condition opérationnelle pour 560 millions de francs ; diverses opérations de refonte, mises à niveau et environnement liées à la future utilisation des fusées M 4, pour 574 millions de francs ; les constructions de S.N.L.E. pour 210 millions de francs. C'est sur cette dernière rubri-

que que seront prélevées les autorisations de programme nécessaires au lancement en 1979 du sixième S.N.L.E. dont la construction a été récemment décidée, mais la somme inscrite étant insuffisante pour que soit en même temps poursuivie la construction du cinquième S.N.L.E., le ministre de la Défense envisage de l'augmenter de 100 millions de francs par prélèvement sur une autre ligne du même chapitre budgétaire. Si la construction d'un sixième S.N.L.E. emporte l'approbation, la possibilité qui apparaît ainsi de procéder à des aménagements tardifs pour amorcer le financement d'un bâtiment qui coûtera environ 2 milliards de francs, laisse planer un doute sur le fondement rigoureux des ventilations entre opérations figurant au budget ;

— constructions neuves de bâtiments pour 2 342,8 millions de francs en autorisations de programme se répartissant comme suit pour l'essentiel (1) :

- sous-marins nucléaires d'attaque pour 520 millions de francs. La programmation a prévu la commande de quatre unités de 1977 à 1982. A ce jour deux sont en chantier (pourcentages d'avancement : 28 % et 8 %) et un troisième sera commandé en 1979 ;

- corvettes C 70 pour 1 012,7 millions de francs (dont 466 millions de francs pour les corvettes A.S.M. et 546,7 millions de francs pour les corvettes A.A.). La programmation a prévu la commande de 6 corvettes de 1977 à 1982 ; à la fin de l'année en cours, une corvette A.S.M. type Georges Leygues aura été commandée ; la commande de la deuxième corvette antiaérienne est prévue en 1979. Actuellement, 3 corvettes A.S.M. commandées avant la programmation sont en cours de construction ; au 1^{er} avril 1978, le pourcentage d'avancement des travaux variait entre 42 % et 93 % selon le bâtiment ;

- avisos A 69 pour 168 millions de francs qui serviront à la poursuite du programme de constructions lancées, pour leur plus grande part, avant la programmation ;

- pétroliers ravitailleurs pour 208 millions de francs destinés à poursuivre la construction des bâtiments dont un a été commandé au titre de la programmation et pour lequel les approvisionnements sont en cours ;

- bâtiments antimines pour 258 millions de francs ; la programmation a prévu la commande de 12 bâtiments de ce type ; le premier a été commandé en 1977, (pourcentage d'avancement : 6 % en avril 1978) deux ont été commandés en juillet 1978 et deux autres sont prévus pour être commandés en 1979 ;

(1) On trouvera en annexe n° 8 un tableau indiquant la réalisation des commandes de navires :

- passées au titre de la loi de programmation ;
- antérieures à 1977 mais non encore réalisées.

— grosses refontes, modernisations et achats de rechanges de grande prévoyance pour 470 millions de francs ;

— bâtiments de servitude pour 43 millions de francs.

e) Munitions et engins.

Les ressources du chapitre 53-72 : Munitions et engins, sont de 660 millions de francs en autorisations de programme, soit une augmentation de 22,2 % par rapport à 1978, et de 561 millions de francs en crédits de paiement, soit une augmentation de 30,5 %.

Les principales opérations concernées sont :

— diverses munitions pour la flotte (59 millions de francs) et pour l'aéronautique navale (62 millions de francs) ;

— les torpilles L 5 et F 17 (185 millions de francs) ;

— les missiles surface-air Masurca (111 millions de francs) ; le missile surface-surface M.M. 38 (85 millions de francs) et le missile air-mer A.M. 39 qui doit entrer en service sur les Etendard (80 millions de francs).

f) Equipement militaire.

Les ressources du chapitre 53-73 : Equipement militaire, sont de 103,5 millions de francs en autorisations de programme, soit une forte augmentation de + 47,8 %, et de 94,5 millions de francs en crédits de paiement, soit une augmentation de + 17 %.

Sont notamment concernés des matériels de télécommunications, d'équipements en énergie, d'océanographie et de géophysique marine.

3. L'infrastructure.

Les crédits d'infrastructure sont répartis pour l'essentiel entre trois chapitres concernant respectivement le Commissariat de la Marine, les bases de l'aéronautique navale et les travaux maritimes qui gèrent la plus forte part. Au total, les ressources seront de 280,7 millions de francs en autorisations de programme, soit une augmentation de + 15,7 % par rapport à l'année précédente, et de 233,8 millions de francs en crédits de paiement, soit une augmentation de + 13 %.

Parmi les opérations les plus importantes dont le financement est prévu sur le budget de 1979 on relève : le transfert de l'école des électriciens à Cherbourg, la rénovation de certains bâtiments au C.I.N. de Brest, la construction d'un hall technique au groupe des écoles de mécaniciens à Toulon, la première tranche de l'infrastructure S.N.A. à Toulon et diverses petites opérations dans l'ensemble des ports.

CHAPITRE V

SECTION GENDARMERIE

Sur la section Gendarmerie, les autorisations de programme passent de 690 à 781,1 millions de francs, en augmentation de + 13,2 % par rapport à 1978, et les crédits de paiement sont de 735,3 millions de francs, en augmentation de + 4,7 %.

Le détail des crédits par chapitre est donné en annexe 5, et le tableau ci-dessous résume l'essentiel par grandes masses :

(En millions de francs)

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT		
	1978	1979	Diffé- rence	1978	1979	Diffé- rence
Titre V. — Equipement :						
1. Etudes	»	»	»	»	»	»
2. Investissements tech- niques	»	»	»	»	»	»
3. Fabrications	282	311,3	+ 29,3 (+ 10,4 %)	293,6	296,9	+ 3,3 (+ 1,1 %)
4. Infrastructure	408	469,8	+ 61,8 (+ 15,1 %)	408,7	438,4	+ 29,7 (+ 7,3 %)
Total	690	781,1	+ 91,1 (+ 13,2 %)	702,3	735,3	+ 33 (+ 4,7 %)

1. Les fabrications.

a) Matériel.

Les ressources du chapitre 53-51 : Matériel, sont de 287,5 millions de francs en autorisations de programme, en augmentation de + 14,3 %, et de 278,4 millions de francs en crédits de paiement, correspondant à une augmentation de + 5,1 % par rapport à 1978.

Les principales commandes porteront sur :

— les matériels émetteurs-récepteurs destinés à rénover le réseau de télécommunications de la gendarmerie et à la mise en place du système d'informatique opérationnel ;

— les matériels de transport (1 150 véhicules de liaison, 400 motocyclettes, 86 véhicules utilitaires, 12 véhicules de transport en commun) ;

— les matériels d'armement (45 000 grenades lacrymogènes) ;

— divers matériels techniques (police de la circulation, matériels de bureau).

b) Habillement, couchage, ameublement.

Les ressources du chapitre 53-52 : Habillement, couchage, ameublement, sont de 23,8 millions de francs en autorisations de programme, en diminution de — 21,7 %, et de 18,5 millions de francs en crédits de paiement, en diminution de — 35 %.

On relève notamment les commandes de 2 500 tenues de maintien de l'ordre, 10 000 casques, 10 000 lots d'équipement de police de la route, 2 500 lots de couchage type maintien de l'ordre.

2. L'infrastructure.

Les ressources du chapitre 54-51 : Infrastructure. - Acquisitions immobilières, seront de 469,8 millions de francs en autorisations de programme et de 438,4 millions de francs en crédits de paiement. Ces deux sommes sont, respectivement, en augmentation de + 15,1 % et + 7,3 % par rapport à l'année précédente.

La rénovation des casernes, dans lesquelles le personnel a l'obligation de loger, reste pour la Gendarmerie un objectif prioritaire qui ne peut être atteint que par l'effort conjugué de l'Etat et des collectivités locales.

Les programmes à réaliser sont évalués en unités-logement qui recouvrent le logement proprement dit et la quote-part de locaux de service ou de locaux techniques qui l'accompagnent. Pour la période 1977-1982, on a prévu la construction de 9 000 unités-logement. On compte en lancer 1 430 sur le budget de 1979 et, à 10 unités près, les réalisations seront conformes aux prévisions sur la période 1977-1979.

CONCLUSION

Les crédits militaires pour 1979 atteignent 92,2 milliards de francs, soit 20 % du budget de l'Etat.

Comme il fut fait pour la programmation et pour l'examen des deux précédents budgets, on exclura les pensions, ce qui signifie pas qu'il n'y a pas de problème à leur sujet (1). Le total des crédits de paiement du budget de la Défense est de 77,1 milliards de francs, soit 16,79 % du budget de l'Etat.

La loi de programmation du 19 juin 1976 avait prévu une évolution de principe des crédits de paiement globaux du Ministère de la Défense qui devait porter ceux-ci, en 1979, à 76,1 milliards de francs et à 18,53 % du budget de l'Etat. Le premier objectif est atteint, voire dépassé ; le second ne l'est pas mais l'appréciation de cette croissance en pourcentage du budget de l'Etat est difficile à faire car il faudrait rétablir des structures homogènes avec les structures initiales de la programmation et se lancer dans des calculs fictifs aux résultats toujours discutables.

Quoi qu'il en soit, l'évolution des crédits entre 1978 et 1979 se situe dans la ligne de la progression continue des dépenses militaires prévue par la programmation pour la période 1977-1982 : les crédits de paiement augmentent de + 13,97 %, les autorisations de programme augmentent de + 24,6 % et la part de la production intérieure brute que représente le budget militaire doit passer de 3,80 % à 3,88 % ou de 3,20 % à 3,25 % selon qu'on y incorpore ou non les dépenses de pensions.

Quant à la structure interne du budget de la Défense pour 1979, elle est caractérisée :

— par une diminution de la part faite aux dépenses ordinaires, qui passe de 57,90 % à 56,76 %, avec augmentation corrélative de la part des dépenses en capital ; l'évolution est dans le sens prévu par la programmation et se trouve même en avance sur le niveau d'équilibre qu'elle avait fixé pour 1979. On s'en félicite en craignant un peu que cette accélération se traduise par une gestion tendue pour certaines rubriques du titre III :

(1) Comme l'a fait observer le rapporteur spécial de la Commission des Finances pour les dépenses ordinaires, il conviendrait notamment d'adopter des dispositions garantissant le droit au travail des militaires admis à la retraite avant l'Age légal généralement admis pour bénéficier d'une pension de vieillesse. Une telle disposition est de celles qui conditionnent le moral des personnels d'active et, partant, la crédibilité de l'Armée.

— par quelques différences, faibles il est vrai, avec la répartition entre sections budgétaires prévue par la programmation ; la section Marine, et surtout la section commune, recevant plus que prévu initialement.

Au total, dans la conjoncture présente et face aux budgets des autres départements ministériels, le budget de la Défense pour 1979 apparaît comme un bon budget ; cette appréciation est encore plus vraie pour les dépenses en capital qui sont les principales bénéficiaires des augmentations intervenant entre 1978 et 1979.

Les crédits de paiement du titre V augmentent, en effet, de + 17,08 %, soit nettement plus que l'ensemble du budget de la Défense ; les autorisations de programme augmentent de 24,62 % après avoir augmenté de 29,63 % l'année précédente et, dans ces conditions, pour les deux années 1978-1979 les autorisations de programme représentent le triple de l'annuité qui avait été accordée pour 1977.

L'armement nucléaire recevra 26,2 % des autorisations de programme et 32,6 % des crédits de paiement inscrits au titre V. En valeur absolue, les ressources qui lui sont consacrées augmentent ; par contre, en valeur relative estimée par rapport à l'ensemble du titre V, elles marquent un léger déclin qui touche les fabrications mais pas les études. Cette évolution n'est pas surprenante à la suite des gros efforts qu'il a fallu consentir au début ; ses particularités sont telles que l'avenir à long et moyen termes n'est pas affecté ; le court terme sera marqué par la mise en chantier du sixième S.N.L.E.

De leur côté, les crédits consacrés aux études ne se rapportant pas à l'armement nucléaire sont en forte augmentation (+ 24,6 %) ; les études en amont progressant plus que les développements et prototypes. On se félicitera de cette particularité car on avait, un moment, pu craindre que le long terme soit quelque peu sacrifié dans ce domaine.

Les chapitres auxquels sont inscrits les crédits destinés à la fabrication des matériels majeurs, dont la programmation a prévu le nombre des commandes et livraisons, bénéficieront eux aussi, en 1979, de sérieuses augmentations d'autorisations de programme : + 32,6 % pour les matériels aériens, + 34,7 % pour les fabrications d'armement de l'armée de terre, + 35,1 % pour les fabrications de l'aéronautique navale et de la flotte.

Le fait que l'appréciation favorable portée ci-dessus sur l'ensemble du budget soit largement confirmée par la priorité accordée au titre V et les crédits inscrits à ses rubriques essentielles n'empêche pas que, sans tomber dans le pessimisme, on se livre à quelques réflexions ou questions sur des points particuliers ou sur les perspectives d'avenir dans lesquelles s'inscrit l'ensemble.

L'objectif de base est évidemment que les ressources consacrées aux dépenses militaires permettent au pays de se doter des moyens de défense qu'il a choisis, et la programmation de juin 1976, tant qu'elle n'a pas été retouchée, constitue à cet égard la référence à retenir. Faute de connaître le calendrier des crédits qui permettrait un échelonnement des réalisations conforme aux objectifs, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier convenablement si ceux-ci sont, pour le moment, respectés.

Les augmentations qui interviennent en 1979, faisant suite à celles qui avaient été accordées l'année précédente, ne doivent pas faire oublier la stagnation qui avait caractérisé l'année 1977 et qui était alors apparue de nature à engendrer, dans le démarrage de la programmation, une lenteur appelant ensuite un rattrapage pour que soient tenues les échéances.

Même si les perspectives sont favorables pour l'évolution d'ensemble, on ne doit pas négliger le fait que certaines cadences laissent présager des retards susceptibles d'avoir dans l'avenir des conséquences sur le plan financier : on commandera 4 Mirage 2000 en 1979 et il en restera 123 à commander de 1980 à 1982 ; les travaux de la corvette A.S.M., mise en chantier en juillet 1974, étaient à 42 % d'avancement en avril 1978 ; on commandera en 1979 les 30 premiers canons de 155 mm G.C.T. sur les 190 à commander et les 110 à livrer avant 1982.

Par ailleurs, quel que soit le caractère fondamental des matériels majeurs énumérés dans la loi de programmation, on ne doit pas oublier que l'efficacité des forces est aussi commandée par l'homogénéité de tous leurs éléments. La quantité et, peut-être plus encore, la qualité des munitions pour les trois armées ; les moyens de franchissement pour l'armée de terre ; l'état des pistes ainsi que celui de leurs équipements pour l'armée de l'air constituent des exemples d'éléments importants dont on pourrait citer un grand nombre ; or, au moins pour certains, les chapitres correspondant à ces réalisations ne voient pas leurs ressources augmenter comme ceux qui servent à financer les matériels majeurs.

Ces considérations s'ajoutant à la complexité des matériels et aux coûts qu'elle engendre, dont les développements du Mirage 2000 peuvent être un exemple, incitent à penser que, sur le plan financier, en dépit de la place faite en 1979 aux dépenses militaires dans le budget de l'Etat, un effort supplémentaire restera nécessaire dans les années à venir.

Le cas de la Marine est à cet égard caractéristique : mieux pourvue en crédits dans le budget de 1979 que l'avait prévu la programmation, elle construira environ 9 000 tonnes de navires classiques dans l'année, alors qu'il faudra atteindre un rythme annuel moyen de 12 000 tonnes pour maintenir le tonnage de la flotte au niveau que l'on a jugé nécessaire.

Au demeurant, quelles que soient les réserves dont il faut assortir les comparaisons pouvant être faites avec l'étranger pour la part des dépenses militaires face à la production intérieure brute, ce rapprochement laisse aussi supposer que la France, déjà en bonne place face à ses voisins immédiats, doit encore augmenter la part de ses ressources consacrées aux dépenses militaires pour réaliser l'armée dont elle entend se doter.

..

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, votre Commission des Finances a, dans sa majorité, émis un avis favorable à l'adoption des dépenses en capital du budget de la Défense pour 1979.

DISPOSITIONS SPECIALES

Article 39

Mesures nouvelles. — Dépenses en capital des services militaires.

Texte. — I. Il est ouvert au ministre de la Défense, pour 1979, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des autorisations de programme ainsi réparties :

Titre V « Equipement »	42 758 700 000 F
Titre VI « Subventions d'investissement accordées par l'Etat »	133 300 000 F
Total	<u>42 892 000 000 F</u>

II. Il est ouvert au ministre de la Défense, pour 1979, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des crédits de paiement ainsi répartis :

Titre V « Equipement »	9 922 157 000 F
Titre VI « Subventions d'investissement accordées par l'Etat »	96 300 000 F
	<u>10 018 457 000 F</u>

Commentaire. — Cet article récapitule les crédits afférents aux mesures nouvelles concernant les dépenses en capital des services militaires.

ANNEXE N° 1

TITRES V ET VI

SECTION COMMUNE

Répartition et évolution des crédits par chapitre.

CHAPITRES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME				CREDITS DE PAIEMENT							
	1978	1979	Différence.		1978	1979	Différence.					
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)		(En millions de francs.)		(En pourcentage.)					
I — Services relevant de la Délégation générale pour l'armement.												
Titre V. — EQUIPEMENT												
<i>Etudes et recherches.</i>												
51-71 D.G.A. Recherches et développements	912,4	1 214	+	301,6	+	33	680,4	875	+	214,6	+	32,5
51-88 Etudes spéciales. — Atome	2 914	3 453	+	539	+	18,5	2 899	3 485	+	586	+	20,2
51-89 Etudes spéciales. — Engins	3 510	3 962	+	452	+	12,9	3 292	3 705	+	413	+	12,5
51-92 Armement nucléaire tactique	709	730	+	21	+	3	646	709	+	63	+	9,7
<i>Investissements techniques et industriels.</i>												
52-71 D.G.A. — Investissements techniques et industriels ..	445	594,4	+	149,4	+	33,5	509	486,5	-	22,5	-	4,4
Titre VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT												
<i>Equipements administratifs et divers.</i>												
67-10 Subventions aux organismes sous tutelle	122,6	132,4	+	9,8	+	8	137,6	125,4	-	12,2	-	8,9
Total Section commune D.G.A.	8 613	10 085,8	+	1 472,8	+	17,1	8 144	9 385,9	+	1 241,9	+	15,2

CHAPITRES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME				CREDITS DE PAIEMENT			
	1978	1979	Différence.		1978	1979	Différence.	
	(En millions de francs.)			(En pourcentage.)	(En millions de francs.)			(En pourcentage.)
II — Section commune hors D.G.A.								
Titre V. — EQUIPEMENT								
Etudes et recherches.								
51-90 DIR. C.E.N. — Etudes spéciales	640	761	+ 121	+ 18,9	660	751	+ 91	+ 13,8
Fabrications.								
53-61 Service de santé. — Matériel	50,7	54,1	+ 3,4	+ 6,7	58,5	54,1	— 4,4	— 7,5
53-91 Organismes interarmées. — Matériel	97,5	164,3	+ 66,8	+ 68,5	95,3	120,5	+ 25,2	+ 26,4
Infrastructure logistique.								
54-61 Service de santé. — Infrastructure	128,1	166	+ 37,9	+ 29,6	59,3	66	+ 6,7	+ 11,3
54-80 S.D.E.C.E. — Equipement	36	46	+ 10	+ 27,8	41	45,1	+ 4,1	+ 10
54-81 Subvention au service des essences pour travaux de premier établissement	1,9	1,3	— 0,6	— 31,6	2,4	1,7	— 0,7	— 29,2
54-82 Acquisitions immobilières	1,2	2	+ 0,8	+ 66,7	1,2	2	+ 0,8	+ 66,7
54-91 Construction de logements militaires	72,5	86,8	+ 14,3	+ 19,7	68,6	80,9	+ 12,3	+ 17,9
54-92 Organismes interarmées. — Infrastructure	82,7	111,2	+ 28,5	+ 34,5	73,7	98,4	+ 24,7	+ 33,5
Infrastructure O.T.A.N.								
55-81 Infrastructure interalliée. — Travaux	132,4	55,8	— 76,6	— 57,8	103	39,1	— 63,9	— 62
Titre VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT								
Equipements culturel et social.								
66-50 Participation à des travaux d'équipement civils intéressant la collectivité militaire	0,2	0,9	+ 0,7	+ 350	0,2	0,9	+ 0,7	+ 350
Total Section commune hors D.G.A.	1 243,2	1 449,4	+ 206,2	+ 16,6	1 163,2	1 259,7	+ 96,5	+ 8,3
Total Section commune	9 856,2	11 535,2	+ 1 679	+ 17	9 307,2	10 645,6	+ 1 338,4	+ 14,4

ANNEXE N° 2

TITRE V

SECTION AIR

Répartition et évolution des crédits par chapitre.

CHAPITRES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME				CREDITS DE PAIEMENT							
	1978	1979	Différence.		1978	1979	Différence.					
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)		(En millions de francs.)		(En pourcentage.)					
<i>Etudes.</i>												
51-71 Constructions aéronautiques	1 392,5	1 650	+	257,5	+	18,5	1 319,5	1 461	+	141,5	+	10,7
<i>Investissements techniques et industriels.</i>												
52-71 Constructions aéronautiques	121,5	149,6	+	28,1	+	23,1	107,5	164,6	+	57,1	+	53,1
<i>Fabrications.</i>												
53-41 Matériels du commissariat de l'air	260,9	285	+	24,1	+	9,2	216,9	258	+	41,1	+	18,9
53-51 Armement et munitions	687	782	+	95	+	13,8	446	593	+	147	+	33
53-52 Matériels au sol	202	195	-	7	-	3,5	142	202	+	60	+	42,2
53-71 Electronique	978,1	1 001,5	+	23,4	+	2,4	730,1	872,7	+	142,6	+	19,5
53-72 Matériel aérien	5 288	7 015	+	1 727	+	32,6	3 359	4 081	+	722	+	21,5
<i>Infrastructures.</i>												
54-61 Travaux et installations	385	414,9	+	29,9	+	7,8	362,5	394,7	+	32,2	+	8,9
54-62 Acquisitions immobilières	5	5	=	0	=	0	2,5	5	+	2,5	+	100
Total	9 320	11 498	+	2 178	+	23,4	6 686	8 032	+	1 346	+	20,1

ANNEXE N° 3

TITRE V

SECTION FORCES TERRESTRES

Répartition et évolution des crédits par chapitre.

CHAPITRES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME				CREDITS DE PAIEMENT			
	1978	1979	Différence.		1978	1979	Différence.	
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)		(En millions de francs.)		(En pourcentage.)	
<i>Etudes.</i>								
51-71 Matériels d'armement	703	854	+ 151	+ 21,5	596,4	694	+ 97,6	+ 16,4
<i>Fabrications.</i>								
53-41 Habillement, campement, couchage, ameublement	773	826	+ 53	+ 6,9	693,4	771,9	+ 78,5	+ 11,3
53-71 Fabrications d'armement	5 881	7 922,3	+ 2 041,3	+ 34,7	3 975,4	4 784,3	+ 808,9	+ 20,3
53-91 Matériels divers	222,2	265	+ 42,8	+ 19,3	217,9	236,8	+ 18,9	+ 8,7
<i>Infrastructure.</i>								
54-51 Infrastructure des services	104,8	170	+ 65,2	+ 62,2	121,5	125,9	+ 4,4	+ 3,6
54-61 Infrastructure logistique	895	1 131	+ 236	+ 26,4	838,1	1 040,8	+ 202,7	+ 24,2
54-62 Acquisitions immobilières	29	29	,	,	29	30,3	+ 1,3	+ 4,5
Total	8 608	11 197,3	+ 2 589,3	+ 30,1	6 471,7	7 684	+ 1 212,3	+ 18,7

ANNEXE N° 4

TITRE V

SECTION MARINE

Répartition et évolution des crédits par chapitre.

CHAPITRES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME				CREDITS DE PAIEMENT							
	1978	1979	Différence.		1978	1979	Différence.					
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)		(En millions de francs.)		(En pourcentage.)					
<i>Etudes.</i>												
51-71 Armement et prototypes	680	897,6	+	217,6	+	32	623	721,3	+	98,3	+	15,8
<i>Fabrications.</i>												
53-41 Habillement, couchage, casernement	70	92	+	22	+	31,4	70	84	+	14	+	20
53-51 Aéronautique navale. — Matériel de série	1 390	1 643,1	+	253,1	+	18,2	1 047	1 302	+	255	+	24,3
53-61 Equipement des transmissions	70	76,1	+	6,1	+	8,7	68,2	66,1	-	2,1	-	0,1
53-71 Constructions neuves de la flotte	2 877,7	4 123,5	+	1 247,8	+	43,4	2 781,7	3 183,6	+	401,9	+	14,4
53-72 Munitions et engins	540	660	+	120	+	22,2	430	561	+	131	+	30,5
53-73 Equipement militaire	70	103,5	+	33,5	+	47,8	80,8	94,5	+	13,7	+	17
<i>Infrastructure.</i>												
51-41 Commissariat de la marine	19	21,5	+	2,5	+	13,1	17	18,5	+	1,5	+	8,8
54-51 Bases de l'aéronautique navale	52	52,3	+	0,3	+	0,6	37	43,3	+	6,3	+	17
54-61 Travaux maritimes	171,8	206,9	+	35,1	+	20,4	153,8	172	+	18,2	+	11,8
54-62 Acquisitions immobilières	3,3	1,9	-	1,4	-	42,4	5,3	1,6	-	3,7	-	69,8
Total	5 943,8	7 880,4	+	1 936,6	+	32,6	5 311,8	6 247,9	+	936,1	+	17,6

ANNEXE N° 5

TITRE V

SECTION GENDARMERIE

Répartition et évolution des crédits par chapitre.

CHAPITRES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME				CREDITS DE PAIEMENT			
	1978	1979	Différence.		1978	1979	Différence.	
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)		(En millions de francs.)		(En pourcentage.)	
<i>Fabrications.</i>								
53-51 Matériel	251,6	287,5	+ 35,9	+ 14,3	264,9	278,4	+ 13,5	+ 5,1
53-52 Habillement, couchage, ameublement	30,4	23,8	- 6,6	+ 21,7	28,7	18,5	- 10,2	- 35,5
<i>Infrastructure.</i>								
54-51 Acquisitions immobilières	408	469,8	+ 61,8	+ 15,1	408,7	438,4	+ 29,7	+ 7,3
Total	690	781,1	+ 91,1	+ 13,2	702,3	735,3	+ 33	+ 4,7

ANNEXE N° 6

CHARGES DE LA DEFENSE POUR LES PAYS DE LA C.E.E. ET LES U.S.A.

Données budgétaires 1977.

	U.S.A.	Belgique	Dane- mark	France	G.-B.	Italie	Luxem- bourg	Pays-Bas	R.F.A.
P.I.B. :									
Monnaie nationale en millions (pour l'Italie milliards)	1 900 000	2 800 000	250 000	1 800 000	140 000	170 000	95 000	260 000	1 200 000
En millions de dollars U.S.	1 900 000	78 000	43 000	778 000	238 000	190 000	2 600	105 000	510 000
Montant des dépenses militaires avec pensions (en millions de dollars U.S.)	104 000	2 500	1 000	14 500	12 000	5 000	30	3 500	17 500
Pourcentage des dépenses militaires/P.I.B.	5,5	3,2	2,3	3,8	5	2,6	1,1	3,3	3,4
Pourcentage des dépenses militaires/budget	24,5	9,3	7,3 (1976)	20,1	16,2 (1976)	8,9	2,9	9,9	23,9
Effectifs militaires (milliers)	2 100	107	33	580	330	475	1,2	107	405
Effectifs civils défense (milliers)	1 050	11	10	133	280	61	0,1	27	180
Rapport militaires/civils défense	2	9,7	3,3	4,4	1,2	7,8	12	4	2,7
Rapport P.I.B. pays/P.I.B. français	5	0,2	0,11	1	0,63	0,5	0,007	0,28	1,35
Montant dépenses militaires pays/dépenses militaires françaises.	7,17	0,17	0,07	1	0,83	0,34	0,002	0,24	1,2
Dépenses militaires globales :									
— par militaire (en milliers de dollars)	50	23,3	30,3	25	36,3	10,5	25	32,7	35,3
— par habitant (en dollars 74)	391	181	155	207	176	73	57	181	233

ANNEXE N° 7

REPARTITION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT PAR TYPES DE MATERIELS DE L'ARMEE DE L'AIR

(En millions de francs)

	1978		1979	
	A.P.	C.P.	A.P.	C.P.
Avions de combat	2 348	1 440	2 956	1 549
Avions d'entraînement et de servitude	1 471	721	2 229	1 090
Engins	292	197	263	265
Matériels électroniques	978	730	1 001,5	872,7
Autres matériels	2 327	1 806	2 829	2 230

ANNEXE N° 8

REALISATION DES COMMANDES DE NAVIRES :

— passées au titre de la loi de programmation ;

— antérieures à 1977 mais non encore réalisées.

Bâtiments	Dépêche de mise en chantier	Port	Prévision (admission au service actif)	Avancement des travaux au 01-04-78	OBSERVATIONS
<i>S.N.A. :</i>					
S.N.A. n° 1	07-76	Cherbourg	07-82	28 %	En cours de préfabrication.
S.N.A. n° 2	07-77	Cherbourg	01-85	8 %	
<i>S.M. Diesel :</i>					
Ouessant	02-73	Cherbourg	08-78	100 %	Les trois autres sous-marins de la série, Agosta, Beveziers, La Praya, admis au service actif début 1978.
<i>Corvettes A.S.M. :</i>					
Georges-Leygues	08-73	Brest	09-79	93 %	Port constructeur non encore précisé.
Dupleix	07-74	Brest	03-81	56 %	
Corvette n° 4	78		10-83	—	
Montcalm	07-74	Brest	07-82	42 %	
<i>Aviros :</i>					
Le Bihan (n° 8)	05-72	Lorient	05-79	66 %	Les sept premiers de la série sont en service actif.
Le Hénaff (n° 9)	08-73	Lorient	12-79	40 %	
La Vallée (n° 10)	05-74	Lorient	12-80	18 %	Préfabrication en cours. Préfabrication en cours. En attente de préfabrication. En attente de préfabrication.
L'Herminier (n° 11) ..	05-74	Lorient	08-81	4 %	
L'Her (n° 12)	05-74	Lorient	10-81	—	
Blaison (n° 13)	11-75	Lorient	04-82	—	
Jacoubet (n° 14)	11-75	Lorient	06-82	—	
<i>Bâtiments anti-mines :</i>					
ERIDAN	04-77	Lorient	12-80	6 %	Confection de la coque sur moule en cours.
B.A.M. n° 2	07-78	Lorient	10-81	—	
B.A.M. n° 3	07-78	Lorient	07-82	—	
<i>Pétroliers ravitailleurs :</i>					
Meuse	11-75	Brest	08-80	37 %	Approvisionnements en cours.
P.R. n° 3	10-77	Brest	03-83	—	